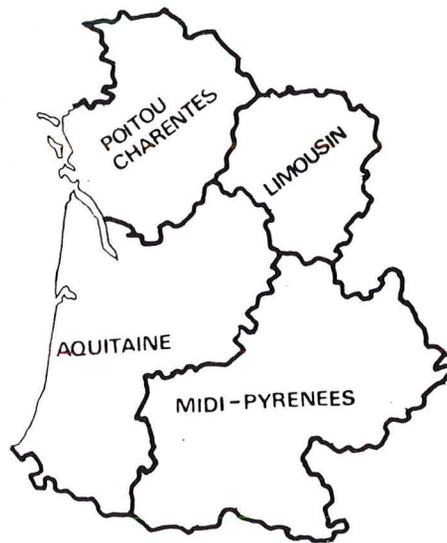


# AQVITANIA

TOME 5  
1987

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE  
D'ARCHÉOLOGIE



EDITIONS DE LA FEDERATION AQVITANIA

## SOMMAIRE

<b>D. DUSSOT</b> , <i>La nécropole gallo-romaine à incinération de Louroux, commune de Saint-Priest (Creuse)</i> .....	3
<b>F. MOSER, J.-L. TILHARD</b> , <i>Un nouvel atelier de sigillée en Aquitaine</i> .....	35
<b>L. MAURIN</b> , <i>CIL VIII, 1251 et l'enceinte romaine de Bordeaux</i> .....	123
<b>C. RICHARD</b> , <i>Lieux cultuels gallo-romains du sud de la Vienne : apport de la prospection aérienne</i> .....	133
<b>N. LE MASNE de CHERMONT</b> , <i>Les fouilles de l'ancien évêché de Poitiers (Vienne)</i> .....	149
<b>C. BALMELLE, J. LAPART</b> , <i>La mosaïque à décor de pampres de Valence-sur-Baise (Gers)</i> .....	177

### NOTES ET DOCUMENTS

<b>F. RÉCHIN</b> , <i>Les céramiques communes de l'oppidum de Bordes (Pyrénées-Atlantiques) (fin II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)</i> .....	203
<b>L. MAURIN, J.-L. TILHARD</b> , <i>Une patère en céramique « précampanienne » à Saintes</i> .....	213
<b>G. LINTZ</b> , <i>La nécropole gallo-romaine de Monboucher (Creuse)</i> .....	217

---

Ce numéro a été publié avec le concours financier du ministère de la Culture, direction du Patrimoine, sous-direction de l'Archéologie, du Centre national de la Recherche scientifique et de l'Université de Bordeaux III.

---

Adresser tout ce qui concerne *la Revue (secrétariat de la rédaction, l'édition et la diffusion)* à la Fédération Aquitania, 28, place Gambetta, 33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 56 52 01 68 poste 334 -

#### **Prix et mode de paiement.**

Règlement (*à joindre obligatoirement au bulletin de commande*) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : la Fédération Aquitania.

Le Tome 1, 1983, le Tome 2, 1984, le Tome 3, 1985, le Tome 4, 1986, et le Supplément 1, 1986, sont disponibles à la Fédération Aquitania.

Tome 1 : 140 F Franco.    Tome 4 : 170 F franco

Tome 2 : 170 F Franco.

Tome 3 : 170 F Franco.    Supplément 1 : Actes du VIII<sup>e</sup>. colloque sur les Ages du Fer, 350 F Franco.

Couverture : détail du rinceau de *cornucopiae* - Photo : Marie-Pat RAYNAUD.

Catherine BALMELLE, Jacques LAPART

## LA MOSAÏQUE A DÉCOR DE PAMPRES DE VALENCE-SUR-BAÏSE (Gers)

**Résumé :** Cet article livre la publication d'une mosaïque de l'Antiquité tardive, à décor de pampres, qui a été récemment découverte dans la commune de Valence-sur-Baïse (Gers).

Le pavement, qui ornait une villa rurale, est d'abord présenté dans son contexte archéologique. Il fait ensuite l'objet d'une description détaillée (technique, décor). Enfin, il est analysé dans le cadre de la production mosaïstique des ateliers du sud-ouest de la Gaule. Une attention particulière est portée au décor couvrant de vigne qui montre des similitudes remarquables avec les mosaïques rencontrées au sud de la Garonne.

**Abstract :** *This article concerns the publication of a Late Antiquity mosaic, with vine branch decoration, which has recently been discovered in the district of Valence-sur-Baïse (Gers).*

*The mosaic pavement, which ornamented a rural villa, is first presented in its archeological context. It is then described in detail (technique, decoration). Finally, it is analysed with the framework of the mosaic production of South-West Gaul's workshops. Special attention is given to the all-covering vine pattern that has striking resemblances with the mosaics discovered south of the Garonne.*

La mosaïque à décor de pampres de Valence-sur-Baïse (Gers) a été découverte, entre les lieux-dits *Le Mian* et *La Grange du Mian*, dans un champ qui porte le toponyme de *Gleiza*<sup>1</sup> (fig. 1), à l'extrémité occidentale du territoire communal, près des limites avec les communes de Mansencôme, Mouchan et Lagardère. Elle ornait une villa rurale qui occupait un léger mamelon (altitude : 150 m) ; abrité du vent du nord par le plateau du Mian (altitude : 191 m), il descend en pente douce en direction du sud et de l'est, vers la petite vallée du ruisseau de *Grézillon*.

Dans l'Antiquité, cet établissement se trouvait aux confins des cités d'Eauze, d'Auch et d'Agen dont les limites sont encore imprécises dans cette région<sup>2</sup> (fig. 2). On peut

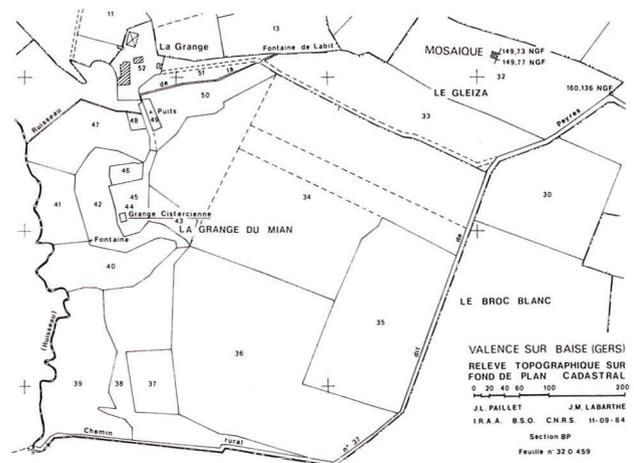


Fig. 1. — Situation de la mosaïque sur le cadastre de Valence-sur-Baïse.

Catherine BALMELLE, Centre de Recherche sur la Mosaïque, C.N.R.S., PARIS.  
Jacques LAPART.

1. H. POLGE, Essai d'interprétation du microtoponyme *Glézia*, dans *Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers* (= *BSAGers*), LIX, 1958, p. 376-384 : dérivé du bas latin *ecclesiare*, ce toponyme est particulièrement fréquent au sud de la Garonne et il correspond presque toujours à une villa antique ; voir aussi H. POLGE, Note de toponymie gersoise, dans *BSAGers*, LVII, 1956, p. 363 ; on peut effectivement se demander avec H. Polge si ce terme n'a pas désigné à la fin de l'époque romaine et pendant tout le Haut Moyen-Age de petits édifices religieux installés sur ou à côté d'anciens habitats antiques.

2. J. LAPART, *Les cités d'Auch et d'Eauze de la conquête romaine à l'indépendance Vasconne (56 av. J.-C. VII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, enquête archéologique et toponymique, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Toulouse-Le Mirail (dactyl.), 1985 (= J. LAPART, *Cités*), t. I, texte, p. 23-31.

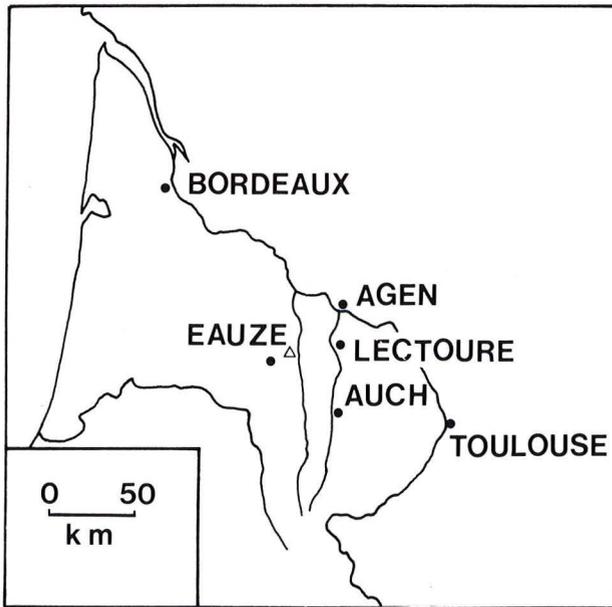


Fig. 2. — Le site du *Gleiza du Mian* et les chefs-lieux de cité.

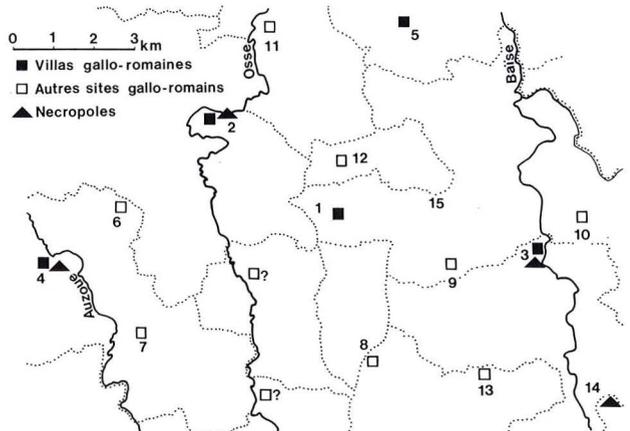
penser néanmoins que la villa du *Gleiza du Mian* relevait de la cité d'Eauze, distante d'une vingtaine de kilomètres. Une recherche récente a permis de constater que, dans les environs immédiats, les sites étaient particulièrement nombreux (fig. 3) et qu'ils occupaient aussi bien les plateaux que les fonds de vallées. Dans un rayon de cinq kilomètres, on peut citer trois villas de l'Antiquité tardive : *Cachelardit* (commune de Cassaigne), qui occupait un plateau incliné vers le sud sur lequel on a découvert il y a quelques années différents vestiges, dont une série de fragments de mosaïques polychromes<sup>3</sup> ; *Gelleneuve* (commune de Mouchan), où une grande villa située dans un méandre de l'Osse a fait l'objet de fouilles qui ont révélé d'importantes structures du Bas-Empire dont les ruines ont été occupées par une nécropole à sarcophages dès le VI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> ; *La Turraque* (commune de Beaucaire-sur-Baïse), où, au bord de la Baïse, sur la rive gauche, une villa à pavements de mosaïque a été, elle aussi, recouverte par des tombes datées des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>.

D'autres sites d'habitats encore mal connus méritent d'être signalés, comme ceux de Saint-Martial-de-Courrensan<sup>6</sup>, des environs immédiats de l'église Saint-Vincent

d'*Ascous*, aujourd'hui ruinée<sup>7</sup>, du *Glézia* près de la tour du *Guardès*, à l'autre extrémité de la commune de Valence-sur-Baïse<sup>8</sup>, ou encore celui du *Busca*, près du château du même

Fig. 3. — L'occupation du sol dans la région de Valence-sur-Baïse (dessin J. Lapart).

1. Villa gallo-romaine du *Gleiza du Mian* (commune de Valence-sur-Baïse).
2. Villa gallo-romaine tardive et nécropole mérovingienne de *Gelleneuve* (commune de Mouchan).
3. Villa gallo-romaine tardive et nécropole mérovingienne de *La Turraque* (commune de Beaucaire-sur-Baïse).
4. Villa gallo-romaine de *La Plaine* située sous l'ancienne église Saint-Martial (commune de Courrensan).
5. Villa gallo-romaine tardive de *Cachelardit* (commune de Cassaigne).
6. Site gallo-romain du *Glézia* (commune de Courrensan).
7. Site gallo-romain de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste de Cadignan (commune de Courrensan).
8. Petit site gallo-romain (commune de Bezolles).
9. Site gallo-romain de l'église Saint-Vincent d'*Ascous* (commune de Valence-sur-Baïse).
10. Site gallo-romain du *Gleiza* (commune de Valence-sur-Baïse).
11. Site gallo-romain (?) de l'église Saint-Austregisile de Mouchan (commune de Mouchan).
12. Site du *Busca* (commune de Mansencôme).
13. Site gallo-romain de *Las Lannes-Las Bruches* (commune de Bezolles).
14. Nécropole mérovingienne de *Sauboires* (commune de Castéra-Verduzan).
15. Inscription funéraire et nécropole antique d'*Ampeils* (commune de Valence-sur-Baïse) (CIL XIII 11025).



3. J. LAPART, *Cités*, t. II, *Inventaires et documents*, p. 24.

4. M. LABROUSSE, *Inf. Arch.*, dans *Gallia*, XII, 1954, p. 224 ; XIII, 1955, p. 214-215 ; XV, 1957, p. 271. G. FOUET, La villa gallo-romaine de Gelleneuve (commune de Mouchan), dans *Mémoires de la Soc. arch. du Midi de la France*, XXVII, 1961, p. 8-40.

5. M. LARRIEU, B. MARTY, P. PÉRIN, E. CRUBÉZY, *La nécropole mérovingienne de La Turraque (Beaucaire-sur-Baïse)*, Toulouse, 1985.

6. J. LAPART, *Cités*, t. II, p. 39-41. ID., Chapiteaux de marbre antérieurs à l'époque romane dans le Gers, dans *Archéologie du Midi médiéval*, 3, 1985, p. 3-12 (p. 5-6).

7. J. LAPART, *Cités*, t. II, p. 162. J. LAPART, Un fragment de table d'autel romane découvert à Ascous, commune de Valence-sur-Baïse (Gers), dans *BSAGers*, LXXXVIII, 1987, p. 382-390.

8. P. LAUZUN, Note, Soirées archéologiques, dans *BSAGers*, 1892, p. 65. E. ESPÉRANDEU, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, II, Aquitaine, Paris, 1908, n° 1061.



Fig. 4. — Partie centrale de l'hypocauste (cl. J. Lapart).

nom, dans la commune de Mansencôme<sup>9</sup>. Enfin on ne peut oublier l'inscription incomplète gravée sur une plaque de marbre blanc, découverte en 1907 au nord du hameau d'Ampeils (commune de Valence-sur-Baïse), à moins de trois kilomètres de notre site<sup>10</sup>.

## LA DÉCOUVERTE DE LA MOSAÏQUE

A la suite de la mise au jour fortuite, en 1976, par le propriétaire, d'un fragment de mosaïque, une campagne de fouille fut envisagée pour dégager et déposer le pavement<sup>11</sup> ; elle a eu lieu en 1984. Sauf en son centre, la mosaïque, assez détériorée, n'était recouverte que par 30 à 35 cm de terre arable ; elle avait en outre été endommagée par de petits foyers dont les traces cendreuse apparaissaient dans la coupe du sol. De plus, des sépultures en terre libre avaient été installées sur le pavement ; l'une d'elles, intacte, avait été découverte dès 1976. Dans l'angle sud-est de la pièce mosaïquée, on exhuma en 1984 un crâne, vestige d'une de ces inhumations, près duquel fut recueilli un fragment de

céramique en pâte grise qui présente une côte en relief avec une encoche verticale et un bouton (ou téton) ; sans doute attribuable aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, il peut être éventuellement mis en rapport avec la sépulture voisine<sup>12</sup>.

Occupée par une rosace octogonale (fig. 8), la partie centrale de la mosaïque était affaissée au cœur d'un grand hypocauste à conduits rayonnants recouvert par le pavement. Quatre canalisations partaient du centre de la pièce pour aboutir au milieu des murs ; il n'a été possible d'examiner que la canalisation qui aboutissait au centre du mur occidental et se terminait ici par une tubulure en terre cuite<sup>13</sup>. On a pu voir alors que les canalisations étaient cou-

Fig. 5. — Mur bâti postérieurement sur le sol mosaïqué (cl. J. Lapart).



vertes par de grandes briques rectangulaires en terre cuite (54 à 55 cm sur 62 à 63 cm). Au milieu de la pièce se trouvait un espace carré d'environ 1,60 m de côté qui redistribuait l'air chaud provenant du foyer dont l'emplacement n'a pas été déterminé (fig. 4). Ce type d'hypocauste paraît avoir été assez répandu en Aquitaine, puisqu'on le connaît notamment à Montmaurin<sup>14</sup>, La Hillère<sup>15</sup>, Valentine (Haute-Garonne)<sup>16</sup>, et sur les sites de Cassan à Ordan-Larroque (Gers)<sup>17</sup>, de Séviac à Montréal (Gers)<sup>18</sup>, de Lalouquette

9. Étude en cours.

10. CIL, XIII, 11025 ; P. LAUZUN, L'inscription d'Ampeils (commune de Valence-sur-Baïse), dans *BSAGers*, IX, 1908, p. 339.

11. A la suite de notre rapport de prospection, la mosaïque a été mentionnée par R. LEQUÈMENT, *Inf. Arch.*, dans *Gallia* 41, 1983, p. 494 et 44, 1986, p. 326 et fig. 23, p. 387 ; elle est aussi signalée par C. BALMELLE dans le catalogue de l'exposition « Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale », Lyon, 1986, notice 294 et photo, p. 106, et dans *Recueil général des mosaïques de la Gaule (X<sup>e</sup> Supplément à Gallia)*, t. IV, *Aquitaine*, 2, Paris, 1987, n° 321, p. 201-202. Je dois remercier G. Duclos et le Dr Pujo pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans cette recherche, et souligner l'effort financier consenti par le Conseil général du Gers. L'opération de dépose et de restauration a été réalisée par J.-L. LAFFONT (Atelier de Restauration de la Ville de Toulouse) ; la mosaïque (à l'exception d'un petit fragment remis au propriétaire du terrain) devrait être exposée à l'Abbaye de Flaran.

12. Comparer avec J.-M. LASSURE, Les mottes féodales de Masseube (Gers), dans *BSAGers*, LXXX, 1979, p. 291-309, fig. 5 ; G. MANIÈRE, Un établissement des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, La Salvetat de Serres, dans *Archéologie Médiévale*, VII, 1977, p. 179-227. C. et J.-M. LASSURE, Aperçus sur l'habitat médiéval de Conques (Haute-Garonne), dans *Archéologie Médiévale*, V, 1975, p. 433-454. R. MUSSOT-GOULARD, Enquête sur Maignaut, dans *Wasconia*, I, 1985, pl. XIV.

13. Dimensions : 29×20/22×13 cm ; ép. des parois : 2,3/2,8 cm.

14. G. FOUET, *La villa gallo-romaine de Montmaurin (XX<sup>e</sup> suppl. à Gallia)*, Paris, 1969, en part. p. 57 et 140.

15. ID., Le sanctuaire des eaux de « La Hillère » à Montmaurin, dans *Gallia*, 30, 1972, p. 83-126.

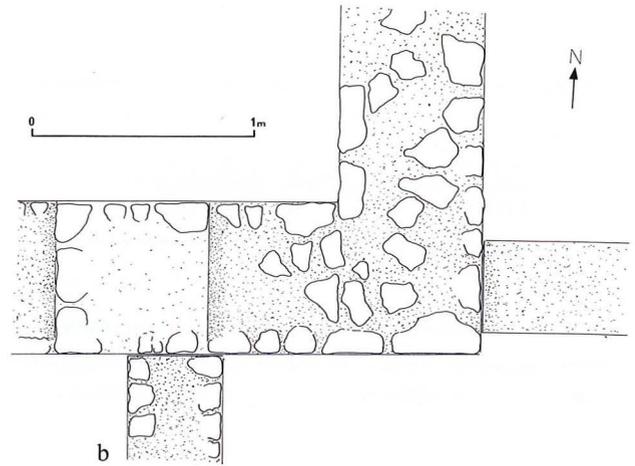
16. ID., La grande villa gallo-romaine de Valentine, dans *96<sup>e</sup> Congrès des Soc. savantes*, Toulouse, 1971, 1, *Archéologie*, 1 p. 123-136 (p. 135).

17. M. LABROUSSE, *Inf. Arch.*, dans *Gallia*, 32, 1974, p. 183, fig. 29.

18. P. ARAGON-LAUNET, La villa gallo-romaine de Séviac, dans *BSAGers*, LXXXIV, 1983, p. 265-276 (p. 275).



Fig. 6. — a) Angle sud-est de la salle mosaïquée (cl. J. Lapart).  
b) Relevé du même angle (J. Lapart).



(Pyrénées-Atlantiques)<sup>19</sup>. Aucun tesson de céramique ou autre élément de datation n'a été rencontré dans la fouille de cette pièce.

Ajoutons que l'on a découvert, posé sur la mosaïque, un fragment d'un mur de direction est-ouest conservé sur 3,50 m (fig. 5) ; large de 55 à 60 cm, il était assez soigneusement construit, des parements de moellons irréguliers enfermant un blocage assez grossier. Conservé sur une hauteur de deux ou trois assises, il témoigne d'une réorganisation tardive de l'espace, qui utilise toujours la mosaïque comme sol de circulation ; il rappelle de très près les constructions posées sur les pavements de la galerie orientale de la villa de Séviac, qui partagent celle-ci en petites salles<sup>20</sup>.

Au total, on a découvert la mosaïque sur un espace d'environ 55 m<sup>2</sup> et l'on a pu reconnaître au sud et à l'est les murs qui la bordaient. Ils étaient larges (65 à 70 cm) et construits suivant le même mode que le mur précédent, mais moins soigneusement. Dans le mur sud était intégrée la base d'un pilier carré qui indiquait éventuellement un passage vers le sud (fig. 6a et 6b). Au sud-est, à l'extérieur de la salle, deux murs étroits (40 à 45 cm de largeur) sont venus ultérieurement prendre appui l'un contre le mur méridional, au niveau du pilier, l'autre, près de l'angle sud-est, contre le mur oriental ; ce second mur avait sa partie supérieure plane et recouverte de mortier, ce qui pourrait indiquer un seuil.

Le long de la face méridionale de ce mur, on a rencontré un petit dépotoir qui a été partiellement fouillé sur un demi-mètre carré environ et a livré d'assez nombreux tessons de céramique (fig. 7) :

Fragments de jattes en terre grise et couverte noire, à parois obliques terminées par un léger bourrelet saillant vers l'intérieur.

Cols d'urnes en pâte orange-marron et extérieur beige-marron assez bien lissé.

Fragments d'écuelles à parois obliques et lèvres rentrantes.

Fond de tasse ou de petite coupe en pâte gris clair fine et bien cuite, avec aspect extérieur gris-noir savonneux proche de certaines productions estampées bordelaises.

Fragments de fonds de plats cuits en atmosphère oxydante ; la pâte orange clair est fine et tendre ; un engobe de couleur orange soutenu couvre l'intérieur et l'extérieur ; un cercle de guillochage décore le fond intérieur.

Fragment de fond de plat ou d'assiette identique aux précédents, mais avec deux couronnes de guillochage.

Fragment de vase à liquide de même pâte et de même engobe que les deux précédents. L'engobe extérieur est particulièrement bien conservé et imite assez bien celui des sigillées claires. A l'intérieur, l'engobe a coulé de façon irrégulière et il laisse parfois à nu la pâte de la cruche.

Fragments de cols de plats à parois obliques et lèvres triangulaires avec la même pâte et le même engobe que les précédents. L'absence de pied ne permet pas d'apprécier la forme archéologique complète. Les lèvres se rapprochent de certaines sigillées claires D, formes 53 ou 54 de N. Lamboglia<sup>21</sup> ou 61 de J.W. Hayes<sup>22</sup>.

Tous ces tessons en pâte orange clair et engobe orange plus soutenu semblent très proches des productions des fours exhumés à Eauze il y a quelques années<sup>23</sup>.

19. J. LAUFFRAY, J. SCHREYCK, N. DUPRÉ, Les établissements et la villa gallo-romaine de Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques), dans *Gallia*, 31, 1973, p. 123-155.

20. P. ARAGON-LAUNET, La villa gallo-romaine de Séviac, dans *BSAGers*, LXXVIII, 1977, p. 319-337 (p. 325).

21. N. LAMBOGLIA, Nuove osservazioni sulla terra sigillata chiara, dans *Revue d'Études Ligures*, XXIX, 1963, p. 145-212 (p. 197-198).

22. J.W. HAYES, *Late Roman Pottery*, Londres, 1972, p. 101-105.

23. J. LAPART, Fours de potiers d'Eauze, étude du matériel recueilli, dans *BSAGers*, LXXXI, 1980, p. 418-437.

Ce dépotoir a livré en outre deux tessons de céramique estampée qui appartiennent au fond d'un plat en pâte gris cendré couverte d'un engobe noir assez bien conservé sur la face interne. De type narbonnais, le décor comprend au centre des palmettes en forme de losange, à nervure centrale, disposées en étoile, entourées de deux gorges, puis d'une série de rouelles-couronnes de 28 hachures<sup>24</sup>. On retrouve la même série de rouelles-couronnes sur un tesson tout à fait semblable d'un plat à marli découvert à Auch.

Ce petit lot de céramiques de luxe ou de semi-luxe est attribuable à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et au V<sup>e</sup> siècle ; il correspond à un habitat de qualité, contemporain, semble-t-il, des réaménagements qui ont affecté le site lorsque, dans le secteur sud-est, on construisit les deux murs qui sont venus s'appli-

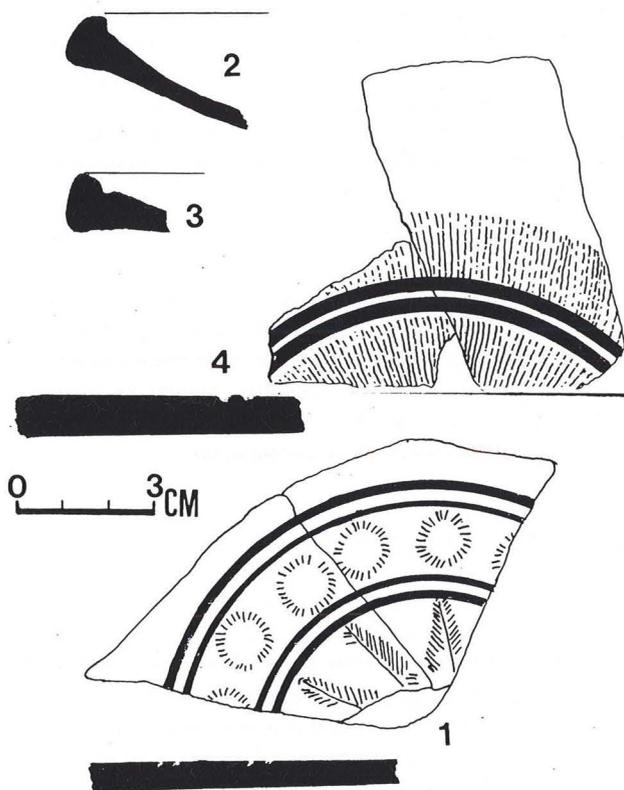


Fig. 7. — Tessons de dérivées des sigillées paléochrétiennes décorées provenant d'un dépotoir (dessins J. Lapart).  
N° 1 : fond de plat ou d'assiette en céramique estampée grise.  
N° 2 et 3 : lèvres d'assiette ou de plat : pâte orange clair, engobe orange foncé.  
N° 4 : fond de plat portant un décor guilloché pâte orange clair, engobe orange foncé.

24. J. LAPART, Y. et J. RIGOIR, Les dérivées des sigillées paléochrétiennes décorées du Gers, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Toulouse, 9-11 mai 1986*, Avignon, 1986, p. 111-124, fig. 3, n° 10660-464.

25. M. FRANÇOIS, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, 1972, p. 281. H. POLGE, Valence-sur-Baïse, son passé, ses monuments, dans *BSAGers*, LIII, 1952, p. 214-236.

26. Sur l'histoire médiévale du site, voir J. LAPART, Villa gallo-romaine et grange cistercienne sur le site du Mian, dans *Archéologie du Midi Médiéval*, 3, 1985, p. 176-179.

27. Nous remercions vivement Claude Lucas (Département de géologie, pétrologie, géologie structurale et tectonophysique, Université Paul-Sabatier, Toulouse) qui a eu la grande gentillesse d'analyser ces échantillons (par la méthode de diffraction des rayons X).

quer contre la salle mosaïquée. Mais rien ne permet d'indiquer le laps de temps qui sépare ces adjonctions de l'état initial. On l'a vu, la fouille de l'hypocauste n'a par ailleurs fourni aucun indice chronologique, et l'on n'a reconnu aucun état antérieur à sa construction et à la pose du pavement.

C'est, de même, à une date très imprécise que le site a été transformé en nécropole ; il a dû être complètement déserté au cours du XII<sup>e</sup> siècle : alors, la paroisse du Mian a quitté le mamelon où avait été construite la ville romaine et elle s'est installée sur le plateau du Mian, à quelques centaines de mètres<sup>25</sup>. Quant aux moines de Flaran, auxquels cette région fut donnée sans doute vers le XIII<sup>e</sup> siècle, ils préférèrent adosser la Grange qui fut le centre de leur domaine à l'abrupt qui domine le ruisseau de Grézillon : il constituait un point facile à défendre. Cette construction, datable du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, est encore bien conservée et ressemble beaucoup à une tour féodale<sup>26</sup>.

La « mosaïque aux pampres » indique bien l'intérêt de la villa de l'Antiquité tardive édiflée sur le site de *Glézia du Mian*. L'exigüité des sondages et la rapidité avec laquelle ils ont été exécutés en 1984 n'ont offert pour l'instant que peu d'éléments sur l'histoire de l'établissement. Il est souhaitable que des compléments d'information soient apportés par la poursuite de l'exploration archéologique.

## LA MOSAÏQUE : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA TECHNIQUE

Le pavement, en *opus tessellatum* polychrome, a été réalisé au moyen de tesselles faites de matériaux essentiellement naturels. L'examen en laboratoire de huit échantillons de tesselles<sup>27</sup> a mis en évidence l'utilisation de huit variétés de roches : en majorité des calcaires, mais aussi du marbre, du grès, de l'argilite et sans doute de l'ophite. Nous transcrivons ici les informations qui nous ont été transmises :

- calcaire noir/gris foncé, peu sableux, à pâte fine,
- calcaire lithographique beige verdâtre,
- calcaire rouge orangé à hématite,
- calcaire jaune clair,
- grès ferrugineux brun foncé,
- argilite vert pâle, à chlorite bien cristallisée,
- ophite (?) vert sombre.

Aucune provenance précise n'a pu être déterminée pour ces roches qui « existent pratiquement tout au long de la chaîne pyrénéenne et dans les alluvions proximales du Piémont ».

Ces divers matériaux fournissent, on le voit, une palette relativement étendue. A cette gamme s'adjoignent d'autres teintes<sup>28</sup> : ainsi un jaune vif, un ocre, un blanc mat (tesselles du fond) et un gris clair bleuté en marbre. L'examen de la répartition des couleurs à l'intérieur du tapis met en lumière la place prédominante des verts (clairs et foncés) ; les autres couleurs fondamentales sont les jaunes et les rouges.

Les mosaïstes ont fait usage de tesselles taillées selon un petit module : dépassant rarement 1 cm de côté, elles mesurent le plus fréquemment de 0,6 à 0,8 cm ; certaines nettement inférieures (0,1 à 0,5 cm), souvent de forme triangulaire, sont réservées pour l'exécution des volatiles. On compte entre 100 et 120 tesselles par décimètre carré ; la densité est bien supérieure (environ 170) dans les parties qui représentent des oiseaux.

Le support du pavement se distingue par un lit de pose blanchâtre très épais (0,8 à 1 cm) ; du radier on n'a pu observer que le *nucleus* qui est constitué d'une couche de mortier rose d'environ 10 cm.

La variété des matériaux, l'étendue de la palette, le petit format des tesselles, enfin l'exécution soignée indiquent d'une manière indéniable une réalisation de qualité, relevant d'un certain luxe.

## DESCRIPTION DU DÉCOR

Remarquable par un décor végétal luxuriant qui s'ordonne selon un système axial et symétrique, le pavement conservé correspond à environ la moitié d'un vaste tapis, *grosso modo* carré, mesurant 9,70 m de côté (cf. reconstitution, fig. 8). Il n'est pas exclu qu'il ait été juxtaposé au nord à un autre tapis<sup>29</sup>.

Du côté est seulement, on a pu observer la bande qui raccorde habituellement le tapis aux murs ; large de 10 cm au plus, elle se compose de rangs parallèles de tesselles beige verdâtre.

Bien conservée uniquement à l'est, la bordure du tapis (fig. 9 et 10), épaisse de 38 cm, présente successivement, de l'extérieur vers l'intérieur : un filet noir ; un filet rouge ; une bande blanche de quatre rangs ; un filet rouge ; un ruban ondulé avec calices trifides tête-bêche, en intervalle, sur

fond noir<sup>30</sup> ; un filet rouge ; une bande blanche de quatre rangs ; un filet rouge. Le ruban, en dépit de très légères variantes dans le rendu, présente un traitement homogène bien caractérisé : les replis, cernés partiellement de blanc, sont à dominante rouge ou beige et comportent un filet médian blanc à denticules opposés, décalés ; les calices trifides, colorés à base de jaune ou de gris bleuté et de beige, ont le corps délimité par un segment de sinusoïde noire, tandis que les pointes sont tracées en blanc. Les éléments de structures linéaires repérés du côté nord laissent supposer une bordure identique à celle du côté est.

A l'intérieur du champ, la surface s'organise suivant un système de composition centrée que dessine une large bande à fond noir (45 à 50 cm), chargée d'un lourd rinceau de *cornucopiae* (fig. 9 et dépliant). Le schéma d'ensemble peut être facilement restitué (fig. 8) : un octogone (côtés de 1,06 à 1,10 m), en position oblique, constitue la figure centrale du décor ; quatre rayons partent de cet octogone, selon les médianes du champ, et subdivisent ainsi l'espace en quatre compartiments symétriques de forme polygonale irrégulière. La bande avec le rinceau qui dessine les rayons se prolonge vers l'extérieur de manière à entourer l'ensemble du champ.

Tous les motifs inscrits dans cette composition se rattachent à un répertoire très homogène, d'inspiration naturaliste : arbres fruitiers, fleurs, oiseaux (octogone central) ; sarments de vigne peuplés d'oiseaux, paniers en vannerie débordant de feuilles et de fruits (compartiments latéraux) ; rameaux et fruits (rinceau de *cornucopiae*).

### Le rinceau de *cornucopiae* (fig. 9 à 29)

Sur un fond noir ponctué de croisettes rouges et blanches, se détache un somptueux rinceau végétal (dépliant). La tige principale est faite de cornes d'abondance qui s'emboîtent les unes dans les autres, de manière à former une sinusoïde, chaque ondulation comportant quatre éléments (fig. 11). La tige secondaire est constituée par des rameaux en volute qui jaillissent des embouchures disposées au milieu de la bande. De l'ensemble des *cornucopiae*, s'échappent en outre, sous forme d'éléments isolés, des feuilles en fuseau identiques à celles des rameaux.

Les *cornucopiae*, au contour brun foncé, sont alternativement rouges, grises, blanches et ocre, beige verdâtre, jaunes, avec une embouchure noire soulignée intérieurement d'un filet blanc, parfois beige verdâtre (détail couleur, cou-

28. Les échantillons de tesselles correspondant n'ont pas fait l'objet d'analyse.

29. Voir *supra*, p. 180.

30. C. BALMELLE, M. BLANCHARD-LEMÉE, J. CHRISTOPHE, J.-P. DARMON, A.-M. GUIMIER-SORBETS, H. LAVAGNE, R. PRUDHOMME, H. STERN, *Le décor géométrique de la mosaïque romaine. Répertoire graphique et descriptif des compositions linéaires et isotopes*, Paris, 1985, pl. 65 g.

 mur bâti sur la mosaïque

0 1 2m

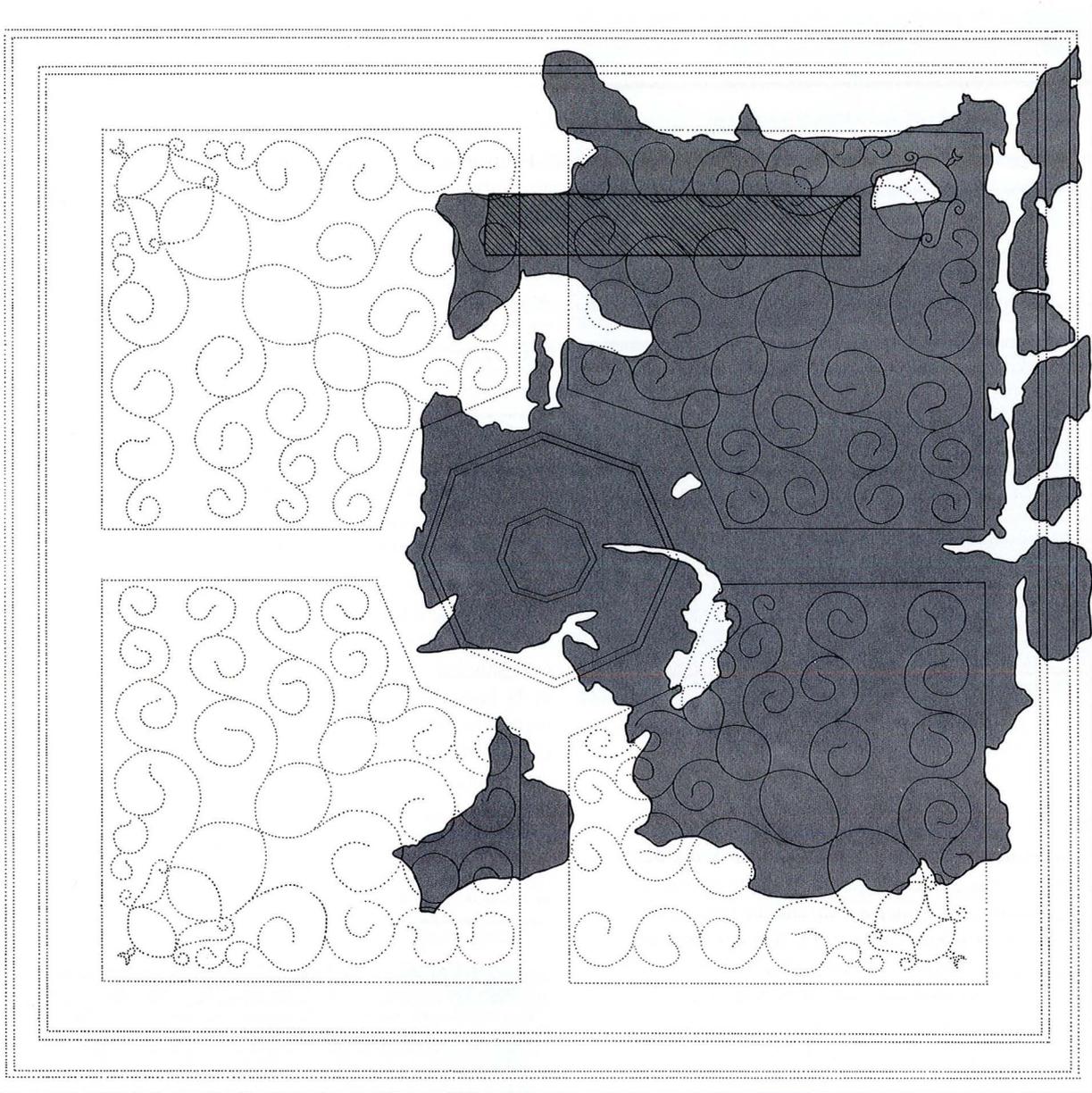


Fig. 8. — Plan schématique des structures reconnues, avec reconstitution de l'ensemble du décor mosaïqué (dessin M.-P. Raynaud, d'après un relevé de J. Lapart).

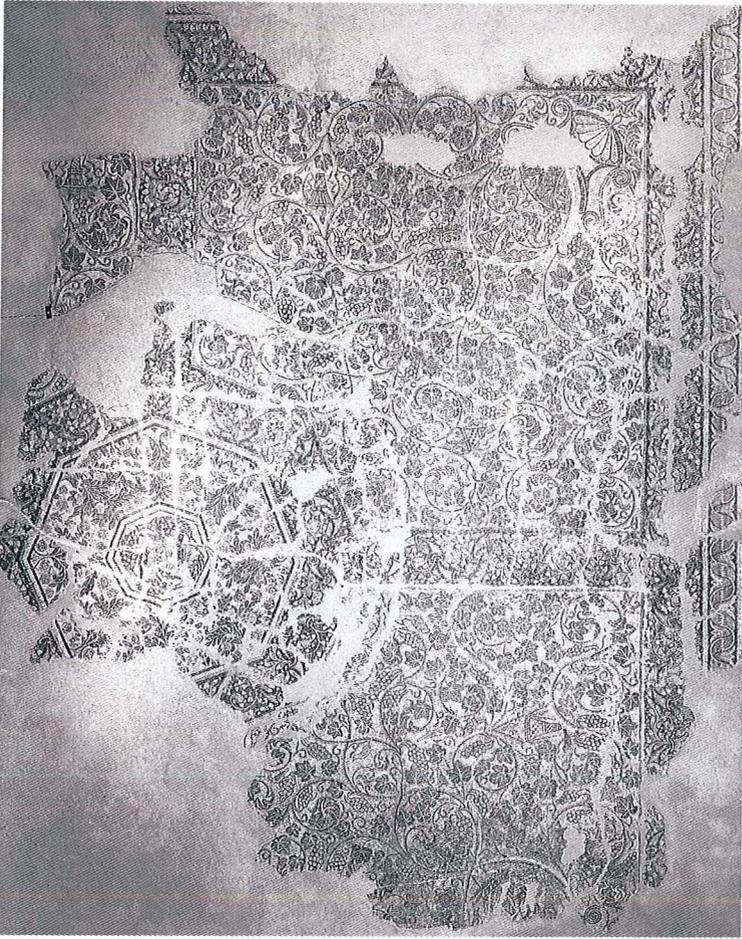


Fig. 9. — Vue d'ensemble de la mosaïque restaurée, lors de l'exposition au Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon (cl. F. Leyge).

verture). Les rameaux se composent de douze à dix-huit feuilles fuselées vertes ou ocre, à pointe blanche réalisée en calcaire ou en marbre. A l'intérieur de chaque ondulation, les feuilles offrent la même couleur. La tige des rameaux tracée en jaune clair se termine par un fruit jaune foncé avec une tache rouge, qui est représenté successivement piriforme (poire ?) et arrondi (pomme ?). La couleur uniformément rouge de certains fruits s'explique sans doute par l'action du feu. Les croisettes qui remplissent les espaces résiduels montrent alternativement, d'une ondulation à l'autre, quatre cubes blancs en marbre autour d'un cube rouge, et quatre cubes rouges autour d'un cube blanc en calcaire.

Le rinceau témoigne d'une exécution soignée ; on relèvera en particulier les touches délicates de brillance et de relief que confère le marbre utilisé en alternance régulière, pour les feuilles ocre et pour les croisettes à centre rouge.

### L'octogone central (fig. 9 et 11)

Il se distingue par une bande décorée, large de 56 à 60 cm, à fond blanc entre des filets noirs, qui représente des arbres fruitiers juxtaposés, en ligne (fig. 9 et 11). Vers l'extérieur du tapis, font suite un filet brun foncé, un filet triple blanc et un filet double rouge qui établissent la liaison avec le rinceau de *cornucopiae*. Vers l'intérieur, la bordure offre successivement un filet noir, un filet triple blanc, un filet rouge et un filet noir.

Huit arbres (certains partiellement conservés) s'élèvent sur toute la hauteur de la bande, en prenant appui sur les angles de l'octogone. Des troncs aux lignes sinueuses se détachent des rameaux qui ploient sous la charge des fruits. Les feuillages des arbres sont denses mais ne constituent jamais toutefois une masse compacte. On remarquera le rendu très homogène des végétaux (fig. couleur pl. I.1) : le tronc et les tiges jaunes ou gris, au contour noir, les feuilles en fuseau, vertes, bordées sur un côté d'un rang de tesselles noires ; les fruits enfin, à dominante jaune, soit de forme arrondie, avec des stries rouges, sans doute des pommes, soit de forme oblongue avec des taches rouges, parfois noires, vraisemblablement des poires. Les deux espèces d'arbres fruitiers alternent régulièrement, sauf au sud-ouest où se succèdent trois pommiers.

Sur le fond de la bande laissé libre, ressortent de grosses fleurs rouges, plutôt rondes, dont le cœur, cerné de noir, est rempli d'un damier de tesselles jaunes et noires ; on pourrait y reconnaître des roses. S'ajoutent dans la partie inférieure de la bande, se dressant sur le filet noir de bordure, des feuilles isolées, parfois tronquées, ainsi que des rameaux. Les feuilles sont toutes fuselées, vertes, avec généralement une pointe rouge et un cerne noir sur l'un des côtés.

Dans le centre de l'octogone, enfin, sont figurés quatre oiseaux de profil, tournés vers la gauche, posés chacun sur

Fig. 10. — Détail de la bordure du tapis, à décor de ruban ondulé, du côté est (cl. M.-P. Raynaud).

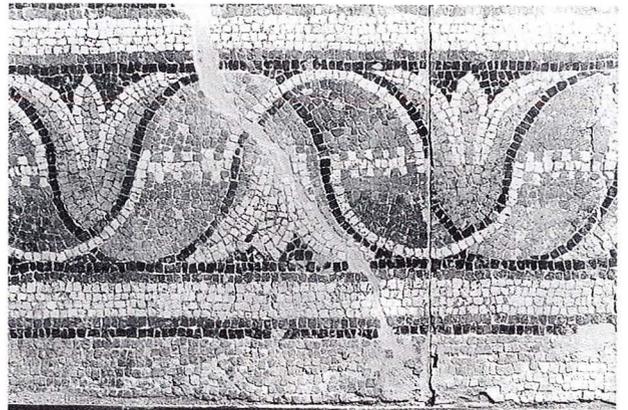


Planche I



1. Valence-sur-Baise : détail des arbres fruitiers de l'octogone central (cl. M.-P. Raynaud).



2. Valence-sur-Baise : détail d'une corbeille remplie de fruits, compartiment nord-est (cl. M.-P. Raynaud).

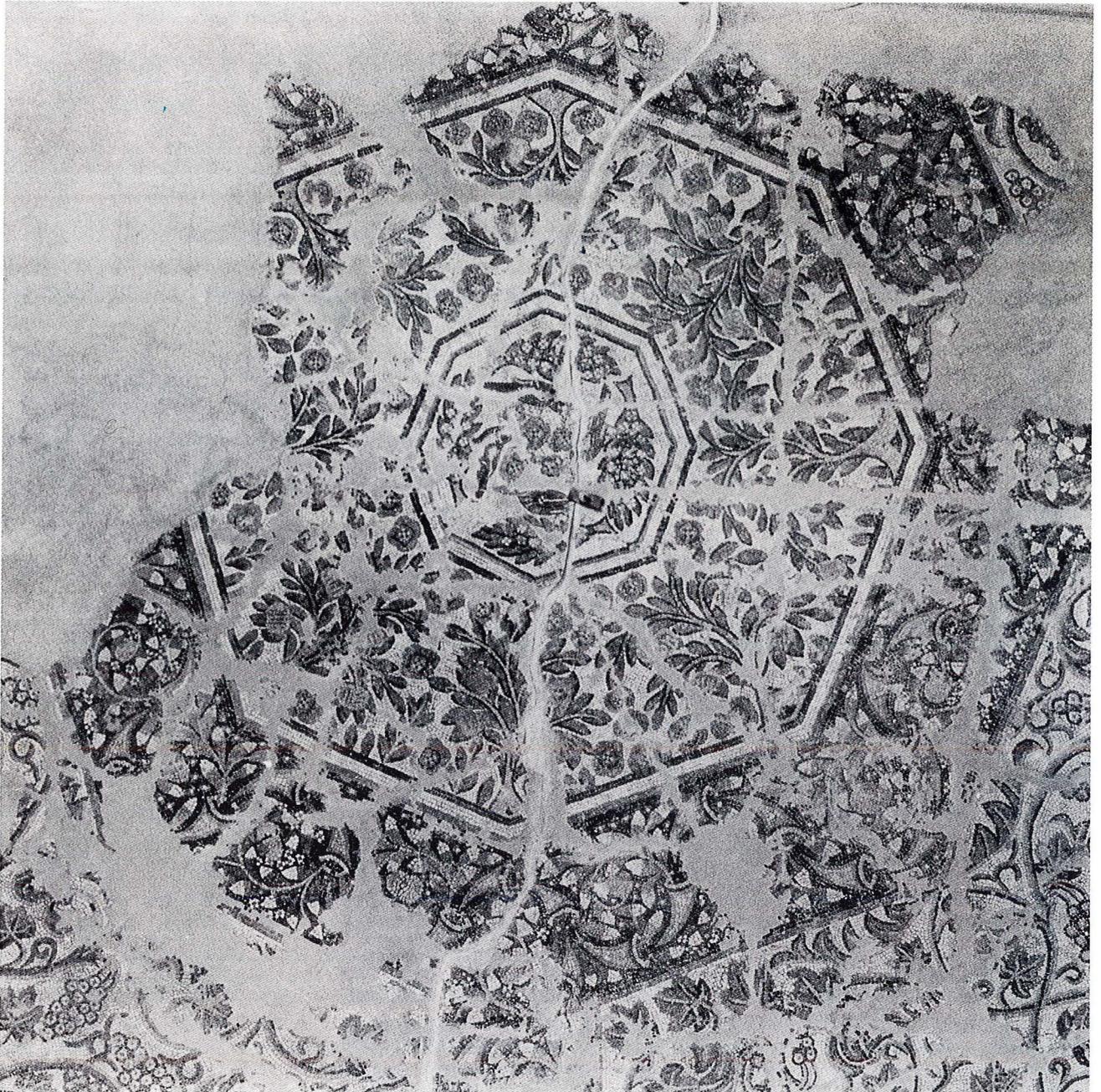


Fig. 11. — Octogone central : arbres fruitiers, oiseaux, fleurs ; à l'extérieur, le rinceau de *cornucopiae* qui délimite les compartiments (cl. M.-P. Raynaud).

une épaisse branche feuillue portant des fleurs (?). Le fond blanc résiduel, au milieu de l'octogone, est ponctué de cinq grosses fleurs rouges identiques à celles qui apparaissent dans la bande à décor d'arbres fruitiers.

Les quatre oiseaux (tous lacunaires) ont un corps plutôt épais, au plumage brun foncé, rehaussé de noir et de blanc ; une sorte de croix marque l'attache des ailes. Les pattes

sont rouges. Les volatiles, en apparence de la même espèce, sembleraient évoquer des perdrix.

Les branches, toutes semblables, montrent, à la partie inférieure, une tige épaisse (jaune, rouge), tracée en noir. Les feuilles allongées vertes, toujours du même type, constituent une masse compacte sur laquelle se détachent des petits éléments arrondis (marguerites ?), réalisés au moyen



Fig. 12. — Compartiment nord-est : détail du cratère d'angle (cl. M.-P. Raynaud).

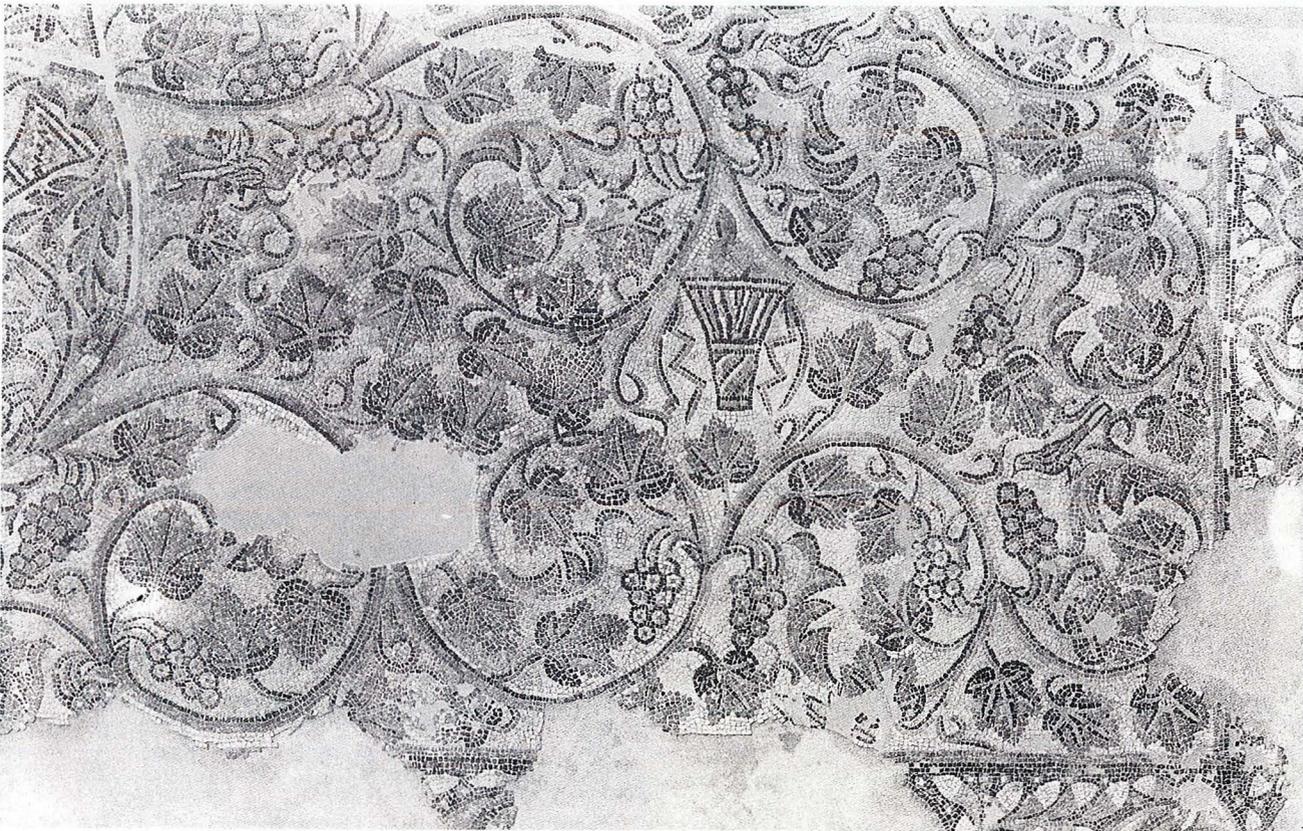
d'un damier de tesselles polychrome à dominante rouge, jaune et blanche.

### Les compartiments latéraux

Les parties conservées comme les documents de comparaison<sup>31</sup> laissent supposer que les quatre compartiments

31. Voir *infra*, p. 193.

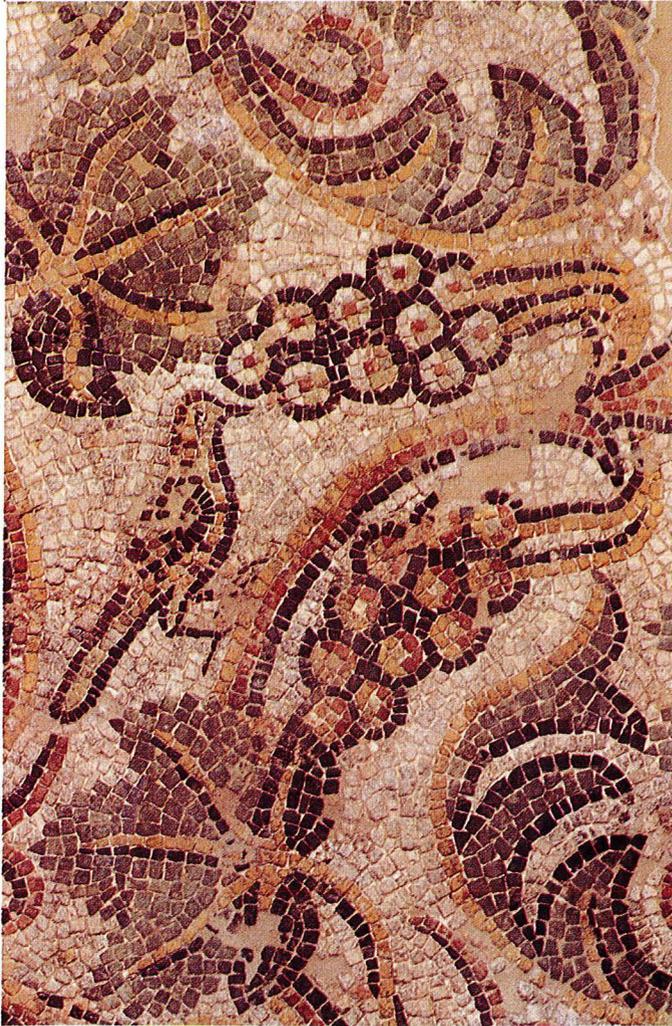
Fig. 13. — Id. : détail de la composition de pampres, du côté nord (cl. M.-P. Raynaud).



offraient un décor couvrant de pampres peuplés d'oiseaux, dans lequel prenaient place, ici et là, quelques paniers en osier avec des fruits et des feuilles. Dans chaque compartiment, la composition devait s'organiser de manière identique : d'un cratère placé dans l'angle du tapis, jaillissaient deux tiges se développant en entrelacs d'où partaient symétriquement des tiges secondaires, dessinant des enroulements sur la totalité de la surface (fig. 8).

Malgré cette symétrie dans l'organisation de l'espace, il ressort de l'ensemble une impression de liberté et d'exubérance. Les pampres très chargés, de rendu homogène, se distinguent par des éléments de dimensions variables qui sont mis en place sur les tiges de façon diverse, parfois fantaisiste ; on songera en particulier aux feuilles de vigne greffées sur de l'acanthé dans certains enroulements. L'examen des oiseaux dénote aussi un souci de diversité à l'intérieur d'un même compartiment et d'un compartiment à l'autre.

Dans le **compartiment nord-est**, presque intact, le cratère d'angle (fig. 12), muni de deux anses en S à volutes, montre un fond classique à godrons (ici au nombre de sept), supporté par un pied assez haut dont la base a la forme d'un croissant. Le vase se caractérise par une panse singulièrement étroite et une ouverture au contraire très large, garnie



1. Valence-sur-Baïse : détail de pampres et d'un oiseau, compartiment nord-est (cl. M.-P. Raynaud).

2. Sarbazan *Mouneyres* : détail du tapis à décor de pampres peuplés d'oiseaux (cl. C. Balmelle).



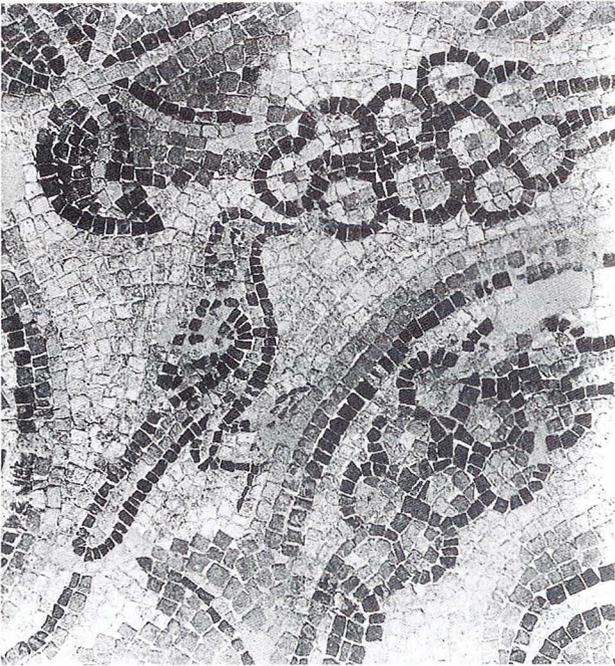


Fig. 14. — Id. : détail d'un oiseau (cl. M.-P. Raynaud).

à l'intérieur de lys et de feuilles fuselées. Les couleurs principales sont le brun foncé, le jaune et un blanc-gris clair en marbre, réservé pour le pied, les godrons et les fleurs. On note également du vert dans les feuilles et les anses qui sont réalisées en filet pointillé (vert, rouge, jaune), avec un cerne noir.

De l'embouchure du cratère, s'échappent deux tiges qui s'entrelacent, selon la diagonale du tapis, en dessinant quatre fuseaux dressés, d'amplitude décroissante (dépliant) ; les tiges, à gaines, portent çà et là des vrilles et des feuilles de vigne. De l'extrémité bifide des gaines, soit vers le milieu de chaque côté des fuseaux, partent symétriquement des tiges secondaires d'orientation opposée. Vers l'extérieur, les tiges, également à gaines, lourdement chargées de feuilles, de grappes et de vrilles, se développent en rinceaux, de manière à recouvrir le fond du compartiment (fig. 13). Les grappes représentées par paire, de part et d'autre de la tige principale du rinceau, sont toujours fixées au-dessus de l'extrémité des gaines. Les feuilles et les vrilles, très denses, se greffent librement sur les tiges ; il n'y a jamais de correspondance exacte entre les rinceaux symétriques. On remarquera enfin que les enroulements sont irréguliers et en nombre variable : quatre et trois volutes dans les rinceaux issus des premiers fuseaux, au-dessus du vase ; deux volutes dans les autres rinceaux.

Vers l'intérieur des fuseaux, les tiges forment des volutes opposées que relie une sorte d'anneau noir et rouge. De la tige de chaque volute, se détachent divers éléments : des

vrilles, une grappe, une ou deux feuilles (dans les deux premiers fuseaux) ; des vrilles et une grappe (dans le troisième fuseau). La grappe, toujours placée au départ de l'enroulement, fait pendant à la grappe du rinceau qui prend naissance sur la même gaine. Les volutes du quatrième fuseau (le plus petit), partiellement conservées, ne devaient comporter aucune ornementation.

La vigne offre un traitement remarquablement homogène dont nous examinerons les principales caractéristiques. Les sarments qui forment les entrelacs et les rinceaux se composent de gaines à extrémité bifide. Généralement dessinés en tesselles rouges et jaunes, ils sont toujours soulignés, dans la partie non éclairée, d'un filet noir, ce qui impliquait de décaler les rangs rouges et jaunes aux points où les tiges s'entrelacent. L'épaisseur des sarments n'est pas constante sur l'ensemble de la composition. Au départ du cratère, ils montrent un tracé plus épais (avec sept rangs) alors qu'à l'extrémité du dernier fuseau, ils se réduisent à deux files noires et jaunes. Dans les volutes des rinceaux, également, le sarment va en diminuant d'épaisseur : il devient noir et

Fig. 15. — Id. : panier de figes (cl. M.-P. Raynaud).



jaune et se prolonge à l'extrémité de l'enroulement, par une feuille dentée. Les volutes, à l'intérieur des fuseaux, ont des tiges noires et jaunes qui se terminent de la même manière.

Les feuilles de vigne, très suggestives, sont relativement épaisses, de forme palmatilobée, avec cinq lobes sinués et cinq nervures disposées en éventail (détail couleur, pl. I.2). Représentée à plat, la feuille est de couleur verte, avec des rehauts noirs à la base. Les nervures et le pétiole sont dessinés par deux files de tesselles noires et jaunes qui s'entrelacent parfois dans le pétiole.

Les grappes, le plus souvent assez lourdes (10 à 19 grains), de forme allongée, sont attachées aux tiges par une double ou triple queue tracée en jaune et noir. Les grains, au contour noir, se composent de huit tesselles de deux couleurs différentes, placées autour d'une tesselle centrale, elle-même d'un autre ton. Les grains, identiques dans chaque grappe, montrent de multiples variantes dans l'assemblage des couleurs (rouge, jaune, blanc, gris-vert).

De nombreuses vrilles rouges et noires, plus ou moins importantes, se détachent des sarments ; certaines sont accrochées de façon purement fantaisiste à une feuille de vigne.

Un végétal d'une nature différente, que nous assimilons à de l'acanthé<sup>32</sup>, se mêle étroitement à ce décor de pampres. Toutes les volutes se terminent en effet par une tige portant, sur un côté, des dents profondes et aiguës, vertes, à nervures jaunes avec un contour noir (couleur pl. II.1). On relève d'autre part l'emploi de l'acanthé en deux endroits de la composition. A l'angle du champ, deux feuilles, greffées sur les volutes des rinceaux issus du premier fuseau, s'étalent sur le fond laissé libre ; les feuilles vues à plat encadrent le fond du vase et viennent buter contre une fleur trifide disposée sous le pied. En outre, deux feuilles, cette fois représentées de profil, s'accrochent symétriquement au sommet du dernier fuseau et recouvrent l'espace résiduel en bordure de la bande à rinceau de *cornucopiae*.

A ce décor couvrant de pampres, s'intègrent enfin des oiseaux et des corbeilles en osier, sujets l'un et l'autre souvent associés à ce type de composition végétale<sup>33</sup>. Neuf oiseaux ont été reconnus, à l'extérieur des fuseaux (fig. 14 et pl. II.1) ; occupant de façon très libre les espaces résiduels devant les rinceaux, ils sont tous figurés de profil et regardant devant eux, à proximité d'une grappe, prêts, semble-t-il, à picorer. Les oiseaux, plutôt de petite taille, ont une forme étirée ; ils possèdent un bec effilé, une queue mince et longue, dont l'extrémité est arrondie ou rectangulaire. Le plumage, de teinte dominante beige verdâtre avec des rehauts noirs et brun foncé, est moucheté (jaune, beige, brun) sur le

ventre. En dépit de légères différences observées dans le rendu et la répartition des couleurs, on peut penser que les oiseaux appartiennent à une seule espèce, très vraisemblablement des grives.

Trois paniers d'osier prennent place dans la composition : l'un au sommet du grand fuseau, les deux autres dans les intervalles laissés libres entre les volutes des rinceaux. Tous ont la forme d'un tronc de pyramide ; la panse, au contour noir, est traitée en deux parties, couvertes chacune d'un décor différent à base de noir, de rouge, de jaune et de gris. Le haut montre soit un damier polychrome (faisant apparaître des lignes obliques), soit des rayures parallèles. Le bas est garni de rayures obliques. Aux rebords des deux paniers qui s'inscrivent dans la composition de rinceaux sont accrochés des éléments longs, étroits, dessinant une courbe ou un zig-zag (rubans ?) ; l'un d'entre eux comporte en outre une anse arrondie.

Au-dessus du panier qui se trouve dans le fuseau, s'échappent symétriquement des branches aux feuilles fuselées, vertes, avec un cerne noir sur un côté ; deux rameaux retombent de part et d'autre du panier, en l'enserrant. Dans la partie sud du compartiment, la corbeille à anse est également garnie des mêmes feuilles vertes ; sont en outre disposés deux fruits identiques, de teinte beige, avec un contour brun foncé et des stries verticales de même couleur (fig. 15) : l'un d'eux apparaît nettement cordiforme ; à l'évidence, il s'agit de figes. Le troisième panier, dans la partie nord du compartiment (couleur, pl. I.2), montre une feuille verte et trois fruits jaunes, avec des rehauts rouges ; l'unique fruit représenté en entier se distingue par une forme ronde. On pourrait y voir des pommes, comme cela a été suggéré pour les fruits du même type figurés dans le rinceau de *cornucopiae* et sur les arbres.

Dans le **compartiment sud-est**, le décor, conservé sur environ les trois quarts de la surface (dépliant), permet de reconnaître une composition de pampres symétrique de celle rencontrée au nord-est.

Du cratère placé à l'angle du tapis, subsiste seulement l'une des volutes correspondant à la partie supérieure de l'anse ; le tracé en filet pointillé polychrome est identique à celui des anses du cratère d'angle figuré au nord-est.

Deux tiges s'entrelacent, selon la diagonale, en dessinant quatre fuseaux, de grandeur décroissante vers le centre du tapis. De même qu'au nord-est, elles devaient jaillir de l'embouchure du vase. A partir des fuseaux, se développent symétriquement, suivant un axe orthogonal, des tiges secondaires qui forment des enroulements. Vers l'extérieur, les

32. Sur ce motif végétal, voir P. ARAGON-LAUNET, C. BALMELLE, Les structures ornementales en acanthé dans les mosaïques de la villa de Séviac, près de Montréal (Gers), dans *Gallia*, 45, 1987 (sous presse).

33. Voir *infra*, p. 192.



Fig. 16. — Compartiment sud-est : vue d'ensemble (cl. M.-P. Raynaud).

tiges se déploient en rinceaux. Le décor, bien conservé uniquement au nord (fig. 16), montre une organisation semblable à celle du compartiment nord-est, avec quatre rinceaux à volutes irrégulières, recouvrant l'ensemble de la surface. Du côté opposé, le départ des enroulements laisse présumer une structure générale analogue. Vers l'intérieur des fuseaux, les tiges, comme au nord-est, forment deux volutes opposées que relie un anneau noir et rouge.

Les pampres ont été dessinés exactement de la même façon qu'au nord-est. Dans les entrelacs et les rinceaux, les tiges, à gaines, vont en diminuant d'épaisseur vers les extrémités. Les grappes, plutôt lourdes, sont toujours accrochées

au-dessus des gaines. Quant aux feuilles, elles présentent la même forme épaisse, avec cinq lobes et cinq nervures disposées en éventail. La palette est également identique ; on remarquera seulement qu'en plusieurs points, du côté sud, les couleurs originelles ont été modifiées par l'action du feu. Enfin, comme au nord-est, tous les enroulements des pampres se terminent par une feuille d'acanthé vue de profil, marquée par un rendu bien spécifique<sup>34</sup>. Le petit fragment de tige à dents aiguës, conservé au-dessus du dernier fuseau, laisse supposer que deux feuilles d'acanthé étaient disposées symétriquement au sommet de la composition.

34. Voir *supra*, p. 190.



Fig. 17. — Id. : détail d'un oiseau (cl. M.-P. Raynaud).

Malgré cette similitude de structure et de rendu des végétaux, les décors des deux compartiments ne sont pas strictement identiques. Si l'on compare, par exemple, les feuilles de vigne et les vrilles sur les tiges des fuseaux et des rinceaux symétriques, de nombreuses différences apparaissent dans l'ordonnance et le nombre des éléments. L'examen des motifs décoratifs qui s'intègrent dans la composition met aussi en évidence un souci de diversité d'un compartiment à l'autre.

Les oiseaux qui se glissent parmi les pampres sont ici plus nombreux et plus différenciés. Figurés dans des attitudes variables (regardant devant eux ou bien la tête retournée), ils se rencontrent non seulement dans les rinceaux, mais aussi dans les fuseaux. Comme au nord-est, ils présentent un contour bien marqué (en général noir), un plumage peu coloré, avec des rehauts noirs soulignant les plumes des ailes.

Deux d'entre eux, placés en vis-à-vis de part et d'autre d'une corbeille, dans le grand fuseau (fig. 16), se différencient assez nettement des autres oiseaux : de taille sensiblement supérieure, de forme plus trapue, ils ont un bec effilé rouge et des pattes également rouges. Le plumage, à dominante gris-vert, est de couleur blanche sur le ventre. On pourrait y reconnaître des tourterelles. Tous les autres oiseaux, de petite taille, ont une forme plus ou moins étirée (fig. 17-18). Plusieurs possèdent les mêmes caractéristiques générales : une queue longue à extrémité arrondie, un bec

effilé noir, des pattes noires, un plumage blanc et ocre, moucheté sur le ventre et le cou (blanc, jaune). Très proches des oiseaux rencontrés au nord-est, ils peuvent être identifiés également à des grives. Quelques oiseaux, enfin, se distinguent des précédents par un ou plusieurs détails : ainsi l'un de ceux qui a la tête retournée en arrière montre des rayures sur le cou. On relèvera également l'oiseau placé dans le troisième fuseau, qui semble un peu à part : son plumage est de teinte dominante beige verdâtre avec des raies noires sur le cou ; il a un bec et des pattes rouges. Nous n'avons pas réussi à l'identifier à une espèce précise. Mais peut-être le mosaïse a-t-il donné libre cours à son imagination !

Les deux paniers conservés, l'un dans le grand fuseau, l'autre dans les rinceaux, sont à première vue identiques à ceux du compartiment nord-est : d'aspect tronconique, ils se composent d'une panse divisée en deux parties décorées chacune de motifs couvrants différents. On retrouve le même répertoire, sauf dans la partie supérieure de l'un des

Fig. 18. — Id. : détail d'un autre oiseau (cl. M.-P. Raynaud).





Fig. 19. — Compartiment nord-ouest : ensemble de la partie conservée (cl. M.-P. Raynaud).

paniers qui est ornée d'écaillés imbriquées. Munis d'une anse, ils montrent également, contre les flancs, des éléments stylisés qui pourraient évoquer des rubans.

Les motifs végétaux associés aux paniers présentent quelques variantes par rapport à ceux du panneau nord-est. On remarque dans le grand fuseau un seul rameau, vu à plat, au-dessus de la corbeille. Les fruits disposés dans l'autre panier, de couleur rouge et jaune, piriformes, évoqueraient ici plutôt des poires.

Des deux autres compartiments qui complétaient la décoration du tapis, il ne subsiste qu'une très faible surface

(dépliant). Au nord-ouest comme au sud-ouest, le répertoire est encore à base de pampres chargés de feuilles, de grappes et de vrilles qui offrent le même rendu que dans le reste du pavement. On identifie seulement des portions de rinceaux mais leur mise en place sur les bords du champ laisserait supposer une organisation symétrique de celle des autres compartiments.

L'examen des motifs figurés donne aussi l'idée d'une décoration homogène sur l'ensemble du pavement. Au nord-ouest (fig. 19) un petit oiseau gris et blanc, à longue queue (partiellement conservé, à la limite de la cassure nord) est représenté de profil, près d'une corbeille tronconique débordant de feuilles et de fruits rouges et jaunes (pommes ? poires ?). Au sud-ouest (fig. 20), on voit un petit oiseau à longue queue, tourné vers une feuille de vigne ; il a un plumage brun avec des rehauts noirs ; son bec est rouge.

### ANALYSE CRITIQUE DU DÉCOR

La mosaïque de Valence-sur-Baise ne constitue pas, de toute évidence, une réalisation banale des ateliers aquitains : en témoigne notamment l'organisation complexe de l'espace, qui insère, de manière originale, le décor de vigne dans un système de structure centrée, peu commun dans la mosaïque romaine<sup>35</sup>. Une fois reconnu le caractère exceptionnel d'une telle composition<sup>36</sup>, il importe de souligner que tous les motifs décoratifs illustrés sur le pavement trouvent des correspondances dans la production des ateliers tardifs du Sud-Ouest de la Gaule. Soit en particulier le rinceau fait de *cornucopiae* et de rameaux. Le même type de rinceau végétal exubérant, au tracé bien spécifique, a été relevé à plusieurs reprises en Aquitaine, au sud de la Garonne<sup>37</sup>. Il apparaît aussi dans la villa de Loupian (Hérault) (fig. 21), en décor de bordure d'une mosaïque dont la composition s'inspire très nettement du répertoire aquitain<sup>38</sup> ; la ressemblance avec le rinceau de Valence-sur-Baise est telle qu'on serait amené à supposer que les deux tapis ont pu être réalisés par le même atelier.

Les images d'arbres fruitiers placées dans l'octogone central ont également des répondants directs dans les pave-

35. Que ce soit en Aquitaine ou dans les autres provinces de l'Empire, aucun document précis de comparaison n'a été repéré pour ce type de composition centrée avec élément central octogonal et quatre bandes radiales selon les médianes. Parmi les variantes les plus proches de notre système, on peut citer le fameux pavement de la « villa constantinienne » à Antioche (F. BARATTE, *Catalogue des mosaïques romaines et paléochrétiennes du musée du Louvre*, Paris, 1978, p. 99-118, fig. 94-96, avec références aux publications antérieures) ou encore un pavement récemment découvert à Shelomi en Israël (Cl. DAUPHIN, Une mosaïque de la « renaissance justinienne » en Galilée occidentale, dans *5th International Colloquium on Ancient Mosaics, Bath, 5th-12th september 1987*, à paraître).

36. Il faudrait d'ailleurs peut-être nuancer ce caractère d'exception dans la mesure où quantité de tapis aquitains à décor de vigne ne sont connus que par des fragments.

37. Ainsi à Jurançon *Pont d'Oly* (C. BALMELLE, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, IV, *Aquitaine*, fasc. 1, Paris, 1980, X<sup>e</sup> suppl. à *Gallia*, n<sup>o</sup> 160). Également à Saint-Sever dans la villa d'*Augreilh* et à *Mouneyres* près de Sarbazan : C. BALMELLE, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, IV, *Aquitaine*, fasc. 2, Paris, 1987, n<sup>os</sup> 213, 249. On connaît un autre exemple à Nérac (Lot-et-Garonne), inédit.

38. H. LAVAGNE, Les nouvelles mosaïques de la villa gallo-romaine de Loupian (Hérault), dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, XIV, 1981, p. 173-203, en part. p. 174-179, fig. 2.

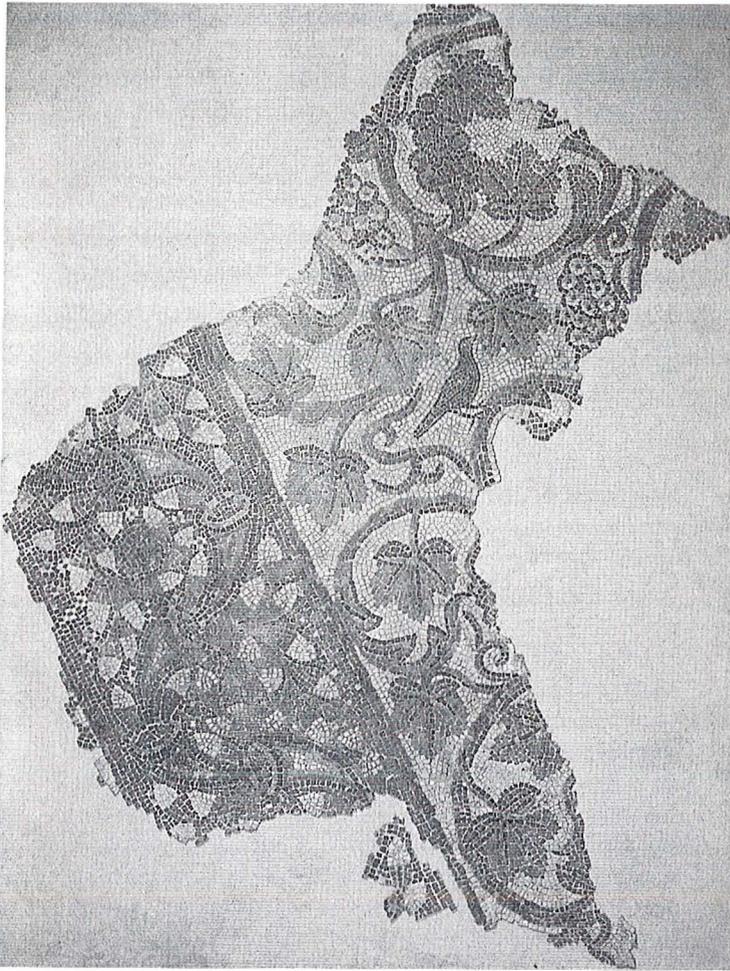


Fig. 20. — Compartiment sud-ouest : partie conservée chez le propriétaire (cl. M.-P. Ravnaud).

ments tardifs de l'Aquitaine méridionale<sup>39</sup>. Mais dans le cadre de cet article, notre attention se portera principalement sur les représentations de pampres qui forment ici l'essentiel du décor.

La prédilection des mosaïstes aquitains pour le motif de la vigne nous semble tout à fait remarquable. Fréquemment illustré sur les pavements, à la fois dans les bordures et le champ, le végétal intervient de différentes façons (ornement de remplissage, décor principal), dessinant des enroulements ou bien constituant des éléments décoratifs isolés<sup>40</sup>. Le mode d'utilisation de la vigne en motif couvrant du tapis, comme à Valence-sur-Baïse, se retrouve sur un grand nombre de mosaïques tardives du Sud-Ouest. Les exemples abondent, on le verra, au sud de la Garonne ; mais un répertoire analogue est attesté dans d'autres régions : ainsi à Bordeaux<sup>41</sup> ou encore à Granéjols (Tarn)<sup>42</sup>. Les pampres qui organisent ces compositions végétales se développent à partir d'un cratère ou d'un culot, placé soit aux angles du champ<sup>43</sup>, soit au milieu de l'un des côtés<sup>44</sup>. Divers motifs d'inspiration naturaliste s'associent généralement à ces décors : acanthe, fruits dans un panier, fleurs ; sur plusieurs tapis, la vigne est en outre peuplée d'oiseaux de petite taille (grives, moineaux ?)<sup>45</sup>. D'après l'ensemble de la documentation, il apparaît que des rapprochements étroits s'imposent entre la mosaïque de Valence-sur-Baïse et la série relevée au sud de la Garonne ; aussi les références, dans la suite de notre étude, seront-elles le plus souvent limitées à cette dernière série. Une première constatation touche le rendu de la vigne. Le traitement bien spécifique que nous avons observé à Valence-sur-Baïse se retrouve absolument identique sur différentes mosaïques : notamment à *Mouneyres* près de Sarbazan (Landes)<sup>46</sup> (couleur pl. II.2), à Saint-Sever dans la villa d'*Augreilh*<sup>47</sup> et à Nérac (Lot-et-

39. On songera plus particulièrement à une mosaïque de *Séviac* près de Montréal : C. BALMELLE, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 293. Voir également notre communication, Les représentations d'arbres fruitiers sur les mosaïques tardives de la Gaule, dans *5th International Colloquium on Ancient Mosaics, Bath 5th-12th september 1987*, à paraître.

40. Pour un aperçu général, voir C. BALMELLE, *Les mosaïques de l'Aquitaine méridionale* (thèse de III<sup>e</sup> cycle, Paris-Sorbonne, 1975), p. 348-358 ; une série d'exemples serait à rajouter dans la mesure où quantité de nouveaux documents ont été découverts depuis la rédaction de ce travail.

41. G. LAFAYE, *Inventaire des mosaïques de la Gaule, I, Narbonnaise et Aquitaine*, Paris, 1909, n°s 475 et 477 (même mosaïque). Une aquarelle de Ch. DURAND exécutée au moment de la découverte se trouve dans les Albums de la Commission des monuments historiques de la Gironde (162 T1). Le tapis de l'abside, avec un décor de pampres, est conservé au Musée d'Aquitaine à Bordeaux.

42. *Id.*, n° 385 (aquarelle conservée au Musée Saint-Raymond à Toulouse).

43. On voit ce système de composition en diagonale, à partir d'un cratère à Brocas, d'un culot végétal à Saint-Sever : *cf. infra*, notes 59 et 60.

44. C'est ce dispositif qui est adopté sur les tapis précités de Bordeaux et de Granéjols (voir *supra*, notes 41 et 42). Dans les deux cas, les pampres partent d'un cratère.

45. Voir. C. BALMELLE, *Recueil mos. Gaule*, IV, 1, n° 159 ; IV, 2, n°s 211B, 253, 277, 303B.

46. *Id.*, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 253.

47. *Id.*, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n°s 208B, 211B ; il est en revanche difficile d'apprécier le traitement de la vigne sur le panneau conservé au Château d'Amou (= 211A) dans la mesure où l'ensemble a été restauré à l'époque moderne.

48. La mosaïque est connue seulement par un calque, reproduit ici fig. 22, qui est conservé au Musée d'Agen (réserves, collection Dr Debeaux).

49. L'examen pétrographique d'échantillons de tesselles vert foncé provenant des sites de *Mouneyres* près de Sarbazan, de Saint-Sever, de *Séviac*, de Taron a permis de reconnaître des ophites ; ces roches sembleraient en outre provenir du même gisement (C. BALMELLE, *Recueil mos. Gaule*, IV, 1, p. 14).

50. C. BALMELLE, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 277.

51. *Id.*, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 268 ; on remarquera qu'ici chaque feuille de vigne est traitée dans deux tons de vert.

52. *Id.*, *Recueil mos. Gaule*, IV, 1, n°s 109, 110 ; depuis la parution du *Recueil*, ont été découverts de nouveaux fragments avec des motifs de pampres qui se

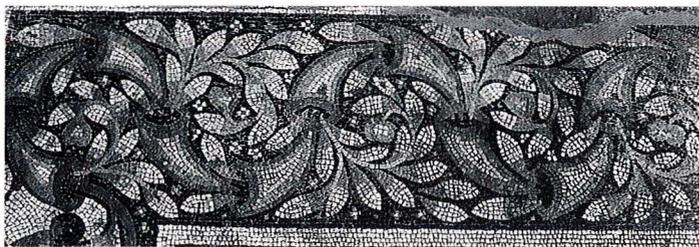


Fig. 21. — Villa de Loupian : détail du rinceau de *cornucopie* qui décore l'une des absides de la salle triconque (cl. H. Lavagne).

Garonne)<sup>48</sup> (fig. 22). Non seulement le tracé des tiges, des feuilles, des grappes, des vrilles est parfaitement semblable, mais le mosaïste a utilisé pour chaque élément les mêmes couleurs, voire dans certains cas, le même matériau<sup>49</sup>. Les feuilles de vigne, par exemple, toutes palmatilobées, à cinq lobes sinués et à cinq nervures disposées en éventail, apparaissent toujours vertes, avec des rehauts noirs à la base ; les nervures et le pétiole sont régulièrement dessinés par deux files de tesselles noires et jaunes. Enfin comme à Valence-sur-Baïse, tous les enroulements se terminent par une demi-feuille d'acanthé.

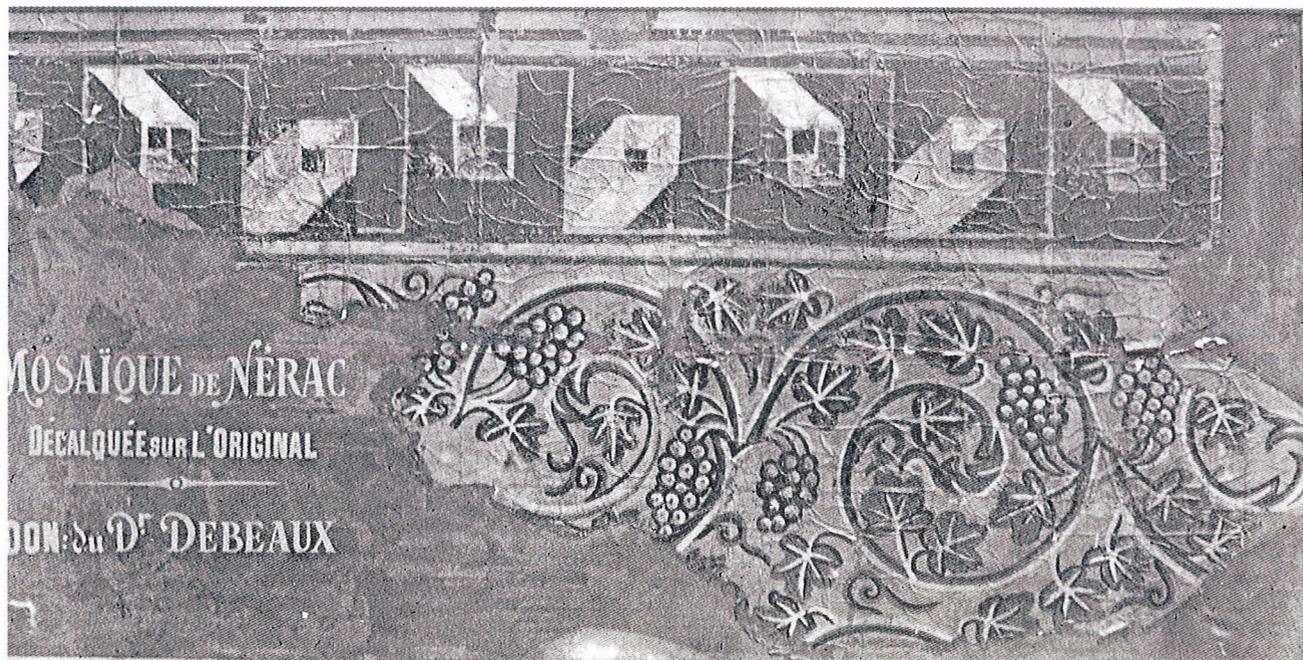
rattachent au n° 110 ; sur ce même pavement, on relèvera au sud-est, le tracé un peu particulier des sarments délimités par des filets noirs ; le même rendu apparaît sur un fragment de mosaïque conservé dans l'église de Bahus (*Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 204). Nous laissons ici de côté des documents comme ceux de Brocas (*cf. infra*, note 59) et de Jurançon *Pont d'Oly* (*Recueil mos. Gaule*, IV, 1, n° 159) pour lesquels l'imprécision des documents graphiques ne permet pas d'évaluer le traitement.

53. *Id.*, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 303B. On remarquera néanmoins que d'autres mosaïques de cette villa représentent des éléments de pampre en motif de remplissage qui offrent les mêmes caractéristiques générales qu'à Valence-sur-Baïse, *cf.* n°s 292, 295, 296.

54. Voir en particulier la mosaïque de Bordeaux précitée note 41.

55. H. LAVAGNE, La villa gallo-romaine des Prés-Bas à Loupian (Hérault), dans *Gallia*, 34, 1976, p. 215-235, en part. p. 223-228, fig. 7 (décor d'une rallonge). Les feuilles sont toutefois rendues en deux tons de vert.

Fig. 22. — Mosaïque de la villa de la Garenne à Nérac (calque, réserves du Musée d'Agen).



MOSAÏQUE DE NÉRAC  
 DÉCALQUÉE SUR L'ORIGINAL  
 DON DU D<sup>r</sup> DEBEAUX

sation de la vigne comme schéma de fond se rattache à une tradition classique qui s'est maintenue durant des siècles<sup>56</sup>. A la fin de l'Antiquité, ces compositions végétales connaissent un grand succès dans certaines régions de l'Empire<sup>57</sup> et il importe de souligner qu'en Gaule ce répertoire a été principalement développé par les ateliers du Sud-Ouest<sup>58</sup>.

Nous avons vu qu'à Valence-sur-Baïse, la composition s'ordonnait selon les diagonales, avec des tiges entrelacées dessinant des fuseaux d'où partent symétriquement des enroulements. Le même système d'organisation de l'espace se retrouve sur la plupart des mosaïques à décor couvrant de vigne rencontrées en Aquitaine méridionale. Il est vrai que ces tapis sont généralement très incomplets et que pour une seule mosaïque, celle de Brocas (Landes) (fig. 23), on a la certitude d'une organisation analogue, grâce à un dessin, au demeurant assez schématique, exécuté au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Néanmoins la confrontation de l'ensemble de ces documents fragmentaires avec la mosaïque de Valence-sur-Baïse a permis de proposer, pour certains d'entre eux, une reconstitution plausible de l'ordonnance des pampres à l'intérieur du tapis. Il est ainsi apparu que le système de composition en diagonale, avec des sarments dessinant des fuseaux prolongés par des volutes, avait été utilisé à plusieurs reprises : notamment dans la villa d'*Augreilh* à Saint-Sever<sup>60</sup> (fig. 24-26) et à *Maignan* près d'Eauze<sup>61</sup> (fig. 27-29). Le motif d'angle d'où s'échappent les tiges est cette fois un culot végétal formé de trois rameaux à feuilles fuselées, et non pas un cratère comme à Valence-sur-Baïse et à Brocas. Le décor de la partie centrale du champ n'a pu être restitué ; toutefois compte tenu des dimensions relativement réduites que devaient avoir les tapis de Saint-Sever<sup>62</sup>, on peut supposer un système assez proche de celui de Brocas<sup>63</sup>.

De ces compositions de pampres, il faut sans doute rapprocher étroitement la mosaïque de *Mouneyres* près de Sar-



Fig. 23. — Mosaïque de Brocas : dessin.

bazan<sup>64</sup> (fig. 30). Nous sommes à présent persuadée que les sarments se développaient comme à Valence-sur-Baïse, en formant des fuseaux superposés d'où étaient issus les enroulements<sup>65</sup>. De toute évidence, le décor ne s'organisait pas ici selon les diagonales. Comme on le voit sur quantité de mosaïques tardives à rinceaux de vigne, les pampres devaient prendre leur départ au milieu d'un côté du champ<sup>66</sup> ; le fragment de rameau à feuilles fuselées sur le

56. Cf. notamment D. LEVI, *Antioch Mosaic Pavements*, Princeton, 1947, p. 509-516. Également H. STERN, Les mosaïques de l'église de Sainte-Constance à Rome, dans *Dumbarton Oaks Papers*, XII, 1958, p. 157-218, en part. p. 198-199.

57. En particulier dans les provinces orientales : voir D. LEVI, *op. cit.*, (cf. *supra*, note 56) ; également A. GRABAR, Recherches sur les sources juives de l'art paléochrétien, dans *Cahiers archéologiques*, XII, 1962, p. 115-152, en part. p. 118 et suiv. ; E. KITZINGER, Stylistic Developments in Pavement Mosaics in the Greek East from the Age of Constantine to the Age of Justinian, dans *Colloque La mosaïque gréco-romaine, Paris, 1963* (Paris, 1965), p. 341-351, en part. p. 346-348.

58. Il apparaît en effet que dans le reste de la Gaule, ce mode d'utilisation de la vigne présente un caractère exceptionnel : cf. J. LANCHA, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, III, *Narbonnaise*, 2, Vienne, Paris, 1981, n° 331, en part. p. 161-162. Également H. LAVAGNE, *op. cit.*, (*supra*, note 38), p. 201-202 ; l'auteur publie dans ce même article une mosaïque de la villa de Loupian qui montre une composition de rinceaux de vigne, à dominante noire et blanche, d'un style très différent de celui des ateliers aquitains.

59. C. BALMELLE, *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 256.

60. Id., *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, nos 208B et 211 ; sur le problème du lieu précis de provenance de certains fragments à décor de pampres, voir en part. p. 82, 85.

61. Id., *Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 277. Il se pourrait également que le même principe ait été appliqué à Nérac (cf. *supra*, p. 195).

62. Les pampres décoraient un champ approximativement carré d'environ 2,60 m de côté.

63. D'après les descriptions, la mosaïque était aussi de dimensions modestes (3,50 m sur 3,10 m).

64. Voir *supra* p. 00 et note 46.

65. Cette reconstitution n'avait pas été suggérée dans le *Recueil*, la découverte de l'ensemble du pavement de Valence-sur-Baïse étant intervenue après la rédaction de la notice.

66. Voir notamment M. BLANCHARD-LEMÉE, *Maisons à mosaïques du quartier central de Djémila (Cuicul)*, Aix-en-Provence, 1975, p. 85-96, pl. XVI-XVII, avec mention d'une série d'exemples orientaux. Quelques mosaïques du Sud-Ouest de la Gaule présentent un système de composition analogue : voir *supra* p. 00 et note 44. On remarquera néanmoins que sur tous ces documents, les pampres se développent exclusivement en rinceaux (plus ou moins ouverts, fermés), sans dessiner de fuseaux.



Fig. 24. — Villa d'Augreilh à Saint-Sever : panneau découvert en 1902 (après restauration), conservé dans une collection privée à Amou (cl. J.-Cl. Hourteau), avec essai de reconstitution de la composition d'ensemble (dessin M.-P. Raynaud).

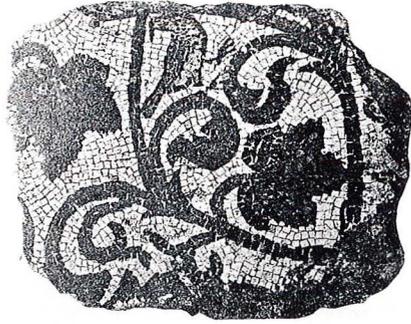


Fig. 25. — Même villa : fragment découvert en 1871 (avant restauration), aujourd'hui conservé dans une collection privée à Saint-Sever.

pourtour du tapis, à l'est<sup>67</sup>, semblerait correspondre à un culot végétal du même type que celui qui est représenté à Saint-Sever ou à *Maignan*. Il va de soi que la similitude étonnante du rendu de la vigne sur les deux tapis de *Mouneyres* et de *Valence-sur-Baise* a bien aidé pour la reconstitution du tracé des pampres. Néanmoins, comme on le constate sur le dessin exécuté par Marie-Pat Raynaud, le décor n'a pu être restitué dans sa totalité, notamment dans la partie ouest où les tiges s'enroulent en sens opposé.

Il importe enfin de souligner que le système de mise en place de la vigne, à *Valence-sur-Baise*, se rattache à une formule décorative ancienne probablement dérivée de la pein-

67. Cet élément végétal est bien visible sur la photographie prise au moment de la découverte en 1966.

Fig. 26. — Même villa : fragment découvert lors des fouilles récentes (cl. M. Desblaches, dessin M.-P. Raynaud).

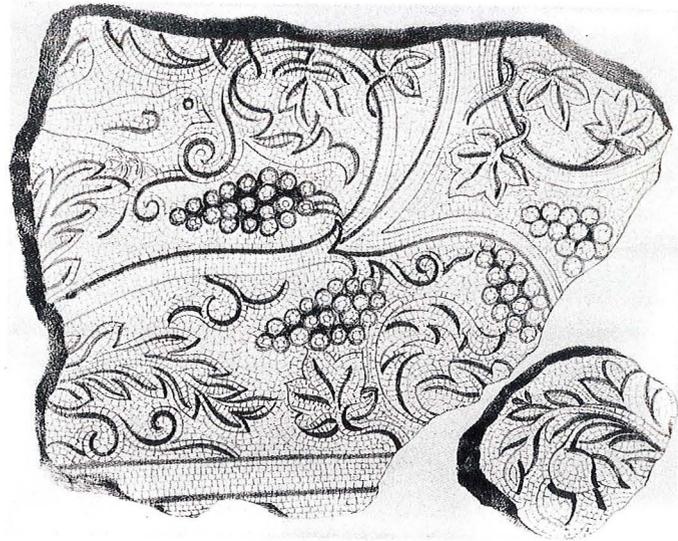
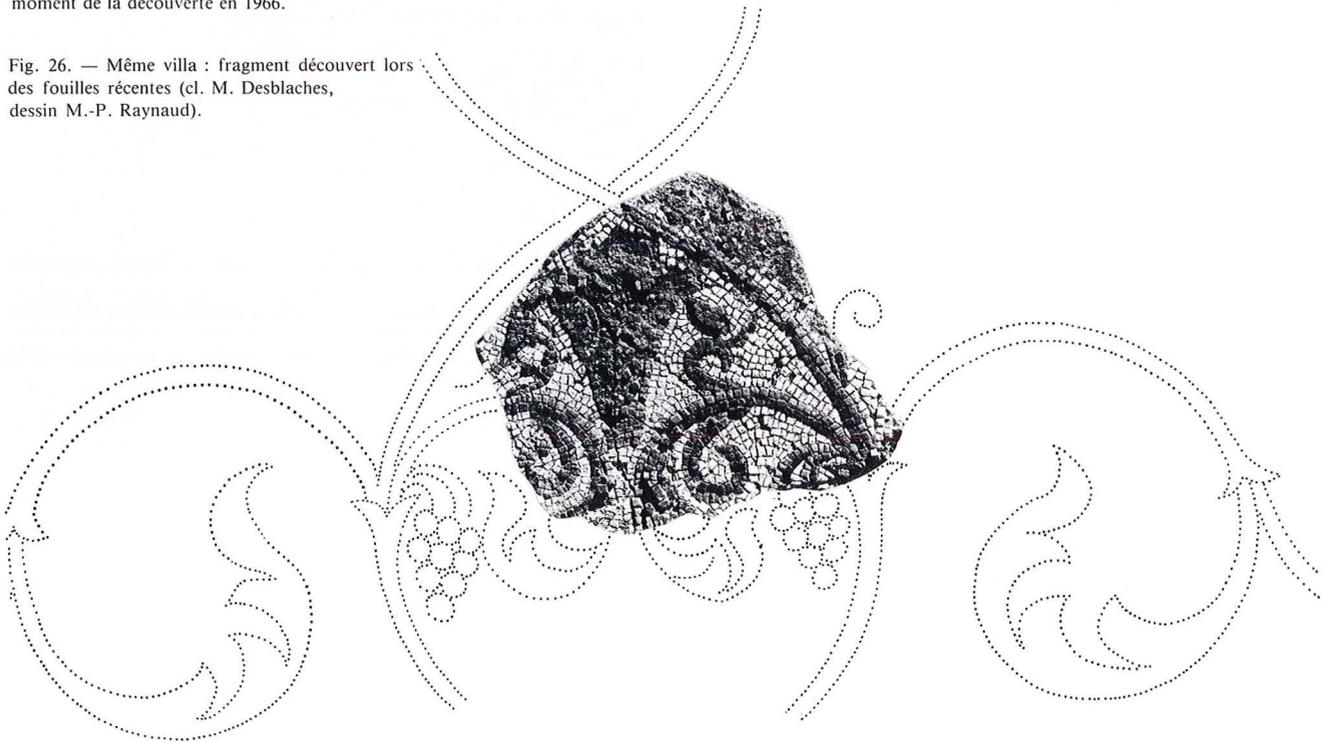


Fig. 27. — Eauze *Maignan* : dessin des deux fragments mis au jour vers 1830.

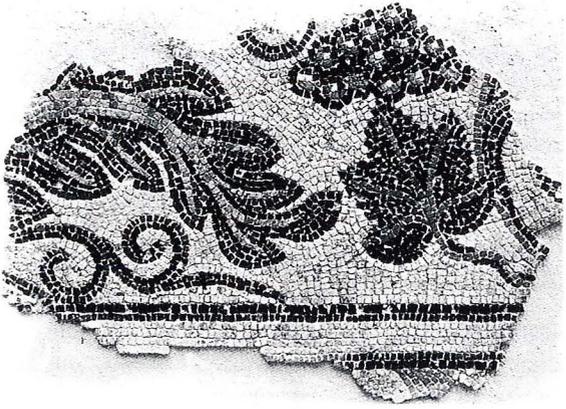


Fig. 28. — Id. : photographie du principal fragment conservé, actuellement au Musée Saint-Raymond à Toulouse (cl. J.-L. Laffont).

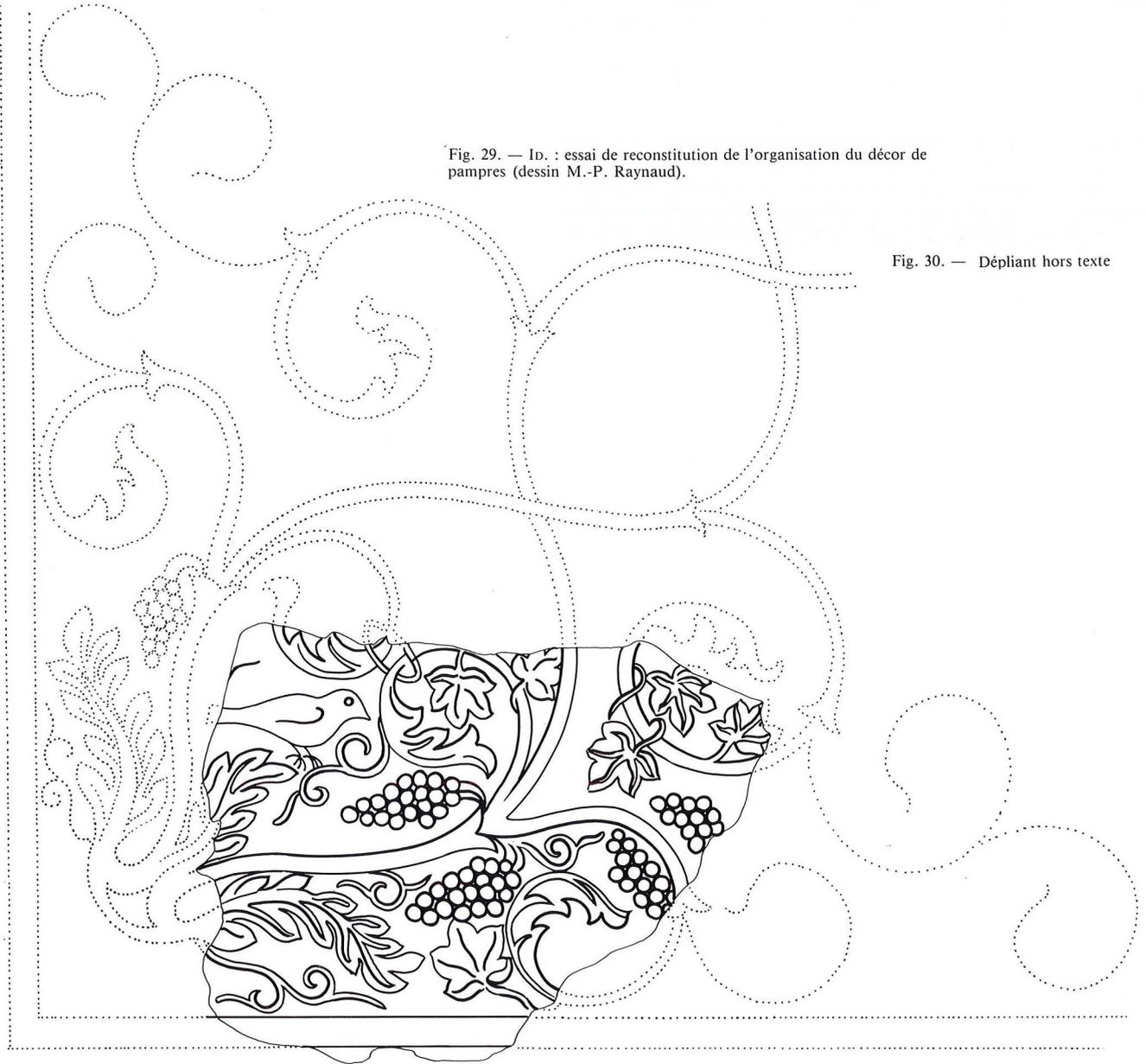


Fig. 29. — Id. : essai de reconstitution de l'organisation du décor de pampres (dessin M.-P. Raynaud).

Fig. 30. — Dépliant hors texte

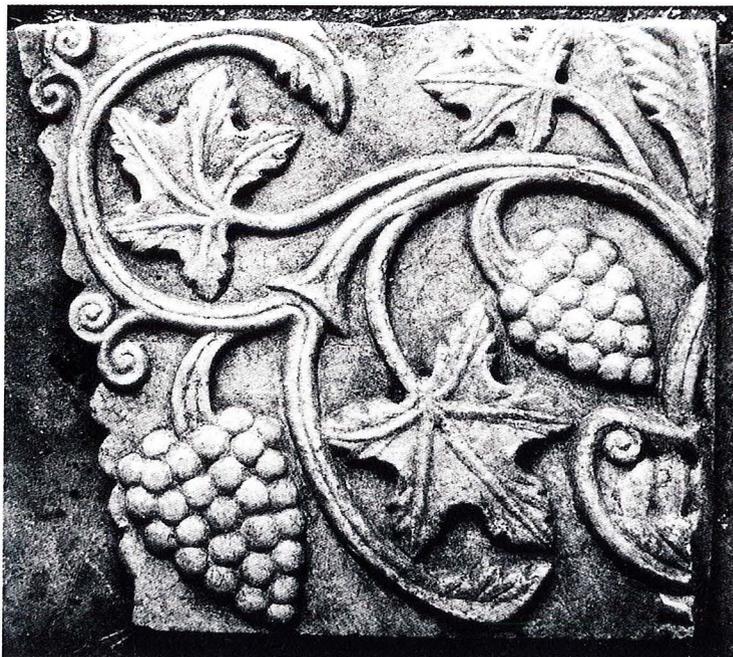


Fig. 31. — Villa de Séviac près de Montréal : chapiteau de pilastre à motif de pampre (cl. M.-P. Raynaud).

ture de voûte<sup>68</sup>. Attestée aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles en Italie et en Afrique du Nord, sur des mosaïques à sujets dionysiaques<sup>69</sup>, cette disposition particulière des pampres en fuseaux et en enroulements se retrouve sur des mosaïques tardives appartenant aux mêmes régions de l'Empire. Le décor s'organise le plus souvent à partir des diagonales, ainsi à Piazza Armerina<sup>70</sup> ; mais il arrive aussi comme à Sabratha, dans la basilique justinienne, que les fuseaux prennent leur départ au milieu d'un côté du tapis<sup>71</sup>. Ajoutons que peu de mosaïques à motif couvrant de vigne montrent ce dispositif ornemental et que les documents relevés ne sont pas strictement comparables aux exemples du Sud-Ouest, tant par la nature du rendu de la vigne que par la nature du répertoire figuré associé à ces compositions végétales.

68. Sur ce point, voir G. PICARD, Les thermes de Trajan à Acholla, dans *Études d'archéologie classique*, 1959 (*Annales de l'Est*, 22), p. 80 ; également I. LAVIN, The Hunting Mosaics of Antioch and their Sources, A Study of Compositional Principles in Development of Early Mediaeval Style, dans *Dumbarton Oaks Papers*, XVII, 1963, p. 191, 219-222.

69. Pour l'Italie on songera plus particulièrement à un pavement d'Anzio : M.L. MORRICONE MATINI, V. SANTA MARIA SCRINARI, *Mosaici antichi in Italia, Regione prima, Antium*, Rome, 1975, n° 54, pl. XVI-XVII (fin II<sup>e</sup>/début III<sup>e</sup> siècle) ; pour l'Afrique, on se reportera aux exemples cités par I. LAVIN (cf. *supra*, note 68), p. 221-222.

70. A. CARANDINI, A. RICCI, M. DE VOS, *Filosofiana La villa de Piazza Armerina*, Palerme, 1982, p. 309, fig. 188 ; les pampres jaillissent ici d'un culot d'acanthé.

71. S. AURIGEMMA, *L'Italia in Africa*, I, 1, *I mosaici*, Rome, 1960, pl. 24-26. A cette variante, plus rare, correspondrait la mosaïque de Sarbazan. On notera aussi qu'une mosaïque d'Eauze (*Recueil mos. Gaule*, IV, 2, n° 268) montrait un décor de vigne organisé à partir du milieu d'un côté du tapis ; l'état fragmentaire du pavement ne permet pas de restituer l'ordonnance des pampres.

72. Voir par exemple C. DEROO, M. DURLIAT, M. SCHELLES, *Recueil général des monuments sculptés en France pendant le Haut Moyen Age (IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, IV, Haute-Garonne, Paris, 1987, n° 127 (pl. LXII), 165 (pl. LXXXV), 166 (pl. LXXXVI). Nous donnons ici fig. 31 la photographie d'un chapiteau de pilastre en marbre blanc provenant de la villa de Séviac près de Montréal ; sa découverte a été signalée par J. LAPART et J.-L. PAILLET aux VII<sup>e</sup> Journées nationales d'archéologie mérovingienne, Narbonne, Toulouse 17-20 octobre 1985 (cf. *Bulletin de liaison*, n° 9, 1985, p. 74).

73. SALVIEN, *De gubernatione Dei*, VII, 8 (*Sources chrétiennes*, n° 220, Paris, 1978, p. 435-436).

En définitive le décor couvrant de vigne réalisé sur le tapis de Valence-sur-Baïse apparaît tout à fait spécifique de la production de certains ateliers qui ont travaillé au Sud de la Garonne. Les similitudes remarquables observées avec plusieurs pavements, tels que ceux de Sarbazan ou de Nérac, inciteraient à supposer que l'on est en présence de la même équipe de mosaïstes. On ne dissimulera pas combien il est difficile de situer précisément cette production dans le temps, faute de données archéologiques en relation directe avec les pavements. Les comparaisons qui bien souvent s'imposent avec certains décors végétaux sculptés dits de l'école d'Aquitaine<sup>72</sup> (fig. 31) ne fournissent pas davantage de points de repères chronologiques sûrs. Aussi la datation au V<sup>e</sup> siècle que nous avons été tentée de suggérer dans le *Recueil* pour ces structures végétales demeure-t-elle hypothétique.

Il resterait en dernier lieu à s'interroger sur la signification de ces décors végétaux luxuriants qui associent souvent, comme à Valence-sur-Baïse, la vigne, les oiseaux et les arbres fruitiers. Faut-il voir là des compositions purement ornementales regroupant des images choisies uniquement pour leurs qualités décoratives ? Ne pourrait-on pas supposer que ces images ont été choisies pour exprimer la prospérité du *fundus* du riche propriétaire ? C'est à cette dernière lecture que semble inviter le fameux texte de Salvien décrivant les campagnes de l'Aquitaine vers l'an 440 : « Nul ne doute que les Aquitains et les habitants de la Novempopulanie n'aient possédé la moelle de toutes les Gaules, la source de la complète fécondité, et non seulement de la fécondité mais encore du bien-être, de la beauté et des plaisirs, choses qui sont parfois préférées à la fécondité. Tout le pays est tissé de vignes, parsemé de fleurs poussant dans les prés, parsemé de champs cultivés, planté d'arbres fruitiers, embelli par les bosquets, arrosé de sources, entrecoupé de fleuves, couvert de moissons ondoyantes : si bien que les possesseurs et les maîtres de cette terre semblent avoir possédé moins une partie du sol terrestre qu'une image du paradis »<sup>73</sup>.